

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

DEUXIÈME TRIMESTRE 2018

La Banque Nationale divulgue ses résultats du deuxième trimestre de 2018 et hausse son dividende trimestriel de 2 cents, à 62 cents par action

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTREAL, le 30 mai 2018 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 547 M\$ au deuxième trimestre de 2018, par rapport à 484 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017, en hausse de 13 %. Le résultat dilué par action de 1,44 \$ au deuxième trimestre de 2018 se compare à 1,28 \$ au trimestre correspondant de 2017. Excluant les éléments particuliers décrits à la page 4, le résultat dilué par action atteint 1,45 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2018 par rapport à 1,30 \$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 12 %. L'augmentation du résultat net de la Banque au deuxième trimestre de 2018 est attribuable à la contribution de chaque secteur d'exploitation.

Le résultat net de la Banque pour le premier semestre de 2018 se chiffre à 1 097 M\$, par rapport à 981 M\$ pour la période correspondante de 2017, une hausse de 12 %. Le résultat dilué par action atteint 2,90 \$ pour le premier semestre de 2018, contre 2,62 \$ en 2017. La croissance est attribuable à la progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers s'établit à 2,93 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, par rapport à 2,65 \$ pour le semestre correspondant de 2017, en hausse de 11 %.

« Pour le deuxième trimestre de 2018, la Banque obtient d'excellents résultats, souligne M. Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale. La progression des affaires et l'amélioration de l'efficacité ont contribué à cette performance. »

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017	Variation %	2018	2017	Variation %
Résultat net	547	484	13	1 097	981	12
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	1,44 \$	1,28 \$	13	2,90 \$	2,62 \$	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,6 %	17,9 %		18,6 %	18,1 %	
Ratio de versement des dividendes	41 %	47 %		41 %	47 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾						
Résultat net excluant les éléments particuliers	551	492	12	1 107	994	11
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers <i>(en dollars)</i>	1,45 \$	1,30 \$	12	2,93 \$	2,65 \$	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,7 %	18,2 %		18,8 %	18,4 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers	41 %	42 %		41 %	42 %	
				Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III				11,3 %	11,2 %	
Ratio de levier selon Bâle III				4,0 %	4,0 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 213 M\$ au deuxième trimestre de 2018 par rapport à 226 M\$ au deuxième trimestre de 2017, en baisse de 6 %. Cette diminution est attribuable à la révision à la baisse, au cours du deuxième trimestre de 2017, de la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- Résultat net de 213 M\$ au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 16 M\$ ou 8 % par rapport au résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle ⁽¹⁾ de 197 M\$ au deuxième trimestre de 2017.
- Revenu total de 777 M\$ au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 45 M\$ ou 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2017.
- Croissance du crédit aux particuliers de 3 %, notamment en raison du crédit hypothécaire, et croissance du crédit aux entreprises de 6 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts de 2,31 % au deuxième trimestre de 2018 se compare à 2,23 % au deuxième trimestre de 2017.
- Les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 3 % par rapport au deuxième trimestre de 2017.
- Le ratio d'efficacité de 55,2 % s'améliore par rapport à 57,0 % au trimestre correspondant de 2017.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 119 M\$ au deuxième trimestre de 2018 par rapport à 97 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017, une hausse de 23 %.
- Revenu total de 431 M\$ pour le deuxième trimestre de 2018, contre 393 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 38 M\$ ou 10 %, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts et des revenus tirés des services tarifés.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 269 M\$ au deuxième trimestre de 2018 par rapport à 261 M\$ au trimestre correspondant de 2017.
- Le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾ de 61,4 % s'améliore comparativement à 64,8 % au deuxième trimestre de 2017.

Marchés financiers

- Résultat net de 190 M\$ au deuxième trimestre de 2018 contre 171 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 11 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 437 M\$, en hausse de 37 M\$ ou 9 %, notamment en raison des revenus liés aux activités de négociation et des revenus des services bancaires.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 10 M\$ pour atteindre 176 M\$ au deuxième trimestre de 2018, en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité en équivalent imposable de 40,3 % s'améliore comparativement à 41,5 % au deuxième trimestre de 2017.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 63 M\$ au deuxième trimestre de 2018 contre 40 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 58 %.
- Revenu total de 174 M\$ au deuxième trimestre de 2018, une hausse de 52 M\$ ou 43 % provenant de la progression du revenu net d'intérêts des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 7 M\$ pour atteindre 62 M\$ au deuxième trimestre de 2018, principalement en raison de la croissance des activités de la filiale ABA Bank.

Autres

- Perte nette de 38 M\$ au deuxième trimestre de 2018 contre une perte nette de 50 M\$ au trimestre correspondant de 2017. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de 40 M\$, au deuxième trimestre de 2017, de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 11,3 % au 30 avril 2018, en hausse par rapport à 11,2 % au 31 octobre 2017.
- Ratio de levier selon Bâle III de 4,0 % au 30 avril 2018, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

(1) Consulter les « Résultats sectoriels » pour le secteur des Particuliers et Entreprises à la page 9 pour le détail de l'incidence de la provision sectorielle.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 29 mai 2018

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2017. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	16
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	16
Analyse financière	6	Modifications futures de méthodes comptables	16
Résultats consolidés	6	Communication de l'information financière	16
Résultats sectoriels	9	Informations financières supplémentaires	17
Bilan consolidé	14	Divulgaration d'information sur les risques	18
Événement postérieur à la date du bilan consolidé	15	Gestion du capital	19
Transactions avec des parties liées	15	Gestion des risques	25
Titrisation et arrangements hors bilan	15	Données financières trimestrielles	38

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du Rapport annuel 2017, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2018 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2018 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement par rapport aux objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 51 du Rapport annuel 2017, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2017. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et qu'il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)						
	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017	Variation %	2018	2017	Variation %
Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾						
Particuliers et Entreprises	213	226	(6)	443	434	2
Gestion de patrimoine	123	103	19	249	207	20
Marchés financiers	190	171	11	394	350	13
Financement spécialisé aux États-Unis et International	63	40	58	113	78	45
Autres	(38)	(48)		(92)	(75)	
Résultat net excluant les éléments particuliers	551	492	12	1 107	994	11
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(4)	(8)		(10)	(13)	
Résultat net	547	484	13	1 097	981	12
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	1,45 \$	1,30 \$	12	2,93 \$	2,65 \$	11
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(0,01)	(0,02)		(0,03)	(0,03)	
Résultat dilué par action	1,44 \$	1,28 \$	13	2,90 \$	2,62 \$	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires						
Incluant les éléments particuliers	18,6 %	17,9 %		18,6 %	18,1 %	
Excluant les éléments particuliers	18,7 %	18,2 %		18,8 %	18,4 %	

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018, des charges de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions (2017 : 9 M\$, 8 M\$ déduction faite des impôts). Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, ces charges sont de 12 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) et pour le semestre correspondant de 2017, elles se chiffraient à 15 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts).

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)			Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017	Variation %	2018	2017	Variation %		
Résultats d'exploitation								
Revenu total	1 754	1 597	10	3 560	3 230	10		
Résultat net	547	484	13	1 097	981	12		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	522	462	13	1 049	940	12		
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,6 %	17,9 %		18,6 %	18,1 %			
Résultat par action								
de base	1,46 \$	1,30 \$	12	2,94 \$	2,65 \$	11		
dilué	1,44	1,28	13	2,90	2,62	11		
Résultats d'exploitation en équivalent imposable ⁽¹⁾ et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾								
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 820	1 654	10	3 688	3 361	10		
Résultat net excluant les éléments particuliers	551	492	12	1 107	994	11		
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,7 %	18,2 %		18,8 %	18,4 %			
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,3 %	56,6 %		54,5 %	56,6 %			
Résultat par action excluant les éléments particuliers ⁽²⁾								
de base	1,47 \$	1,32 \$	11	2,97 \$	2,69 \$	10		
dilué	1,45	1,30	12	2,93	2,65	11		
Informations sur les actions ordinaires								
Dividendes déclarés	0,60 \$	0,56 \$		1,20 \$	1,12 \$			
Valeur comptable				32,64	29,97			
Cours de l'action								
haut	64,08	58,75		65,35	58,75			
bas	58,69	52,94		58,69	46,83			
clôture	60,98	53,05		60,98	53,05			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	339 348	341 524		339 348	341 524			
Capitalisation boursière	20 693	18 118		20 693	18 118			

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	256 259	245 827	4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	139 864	136 457	2
Prêts dépréciés ⁽³⁾ bruts en % des prêts et acceptations, déduction faite des provisions	0,4 %	0,3 %	
Dépôts	164 774	156 671	5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11 077	10 700	4
Actifs sous administration et sous gestion	495 422	477 358	4
Couverture par les résultats	12,29	13,61	
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres ⁽⁴⁾			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,3 %	11,2 %	
catégorie 1 ⁽⁵⁾	15,3 %	14,9 %	
total ⁽⁵⁾	16,6 %	15,1 %	
Ratio de levier ⁽⁴⁾	4,0 %	4,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	137 %	132 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial	22 359	21 635	3
Nombre de succursales au Canada	428	429	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	933	931	–

(1) Consulter les « Résultats consolidés » à la page 6.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

(4) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(5) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, un montant de 53 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* (108 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2017).

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017	Variation %	2018	2017	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	885	815	9	1 719	1 668	3
Revenus autres que d'intérêts	869	782	11	1 841	1 562	18
Revenu total	1 754	1 597	10	3 560	3 230	10
Frais autres que d'intérêts	992	941	5	2 016	1 910	6
Contribution	762	656	16	1 544	1 320	17
Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾	91	56	63	178	116	53
Résultat avant charge d'impôts	671	600	12	1 366	1 204	13
Charge d'impôts	124	116	7	269	223	21
Résultat net	547	484	13	1 097	981	12
Résultat dilué par action (en dollars)	1,44	1,28	13	2,90	2,62	11
Équivalent imposable ⁽²⁾						
Revenu net d'intérêts	36	46		74	114	
Revenus autres que d'intérêts	28	7		49	11	
Charge d'impôts	64	53		123	125	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	—	—		—	—	
Éléments particuliers ⁽³⁾						
Éléments relatifs aux acquisitions	(5)	(9)		(12)	(15)	
Éléments particuliers avant impôts	(5)	(9)		(12)	(15)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(1)	(1)		(2)	(2)	
Éléments particuliers après impôts	(4)	(8)		(10)	(13)	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable ⁽²⁾ et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾						
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	921	861	7	1 793	1 782	1
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	899	793	13	1 895	1 579	20
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 820	1 654	10	3 688	3 361	10
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	989	936	6	2 009	1 901	6
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	831	718	16	1 679	1 460	15
Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾	91	56	63	178	116	53
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	740	662	12	1 501	1 344	12
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	189	170	11	394	350	13
Résultat net excluant les éléments particuliers	551	492	12	1 107	994	11
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (en dollars)	1,45	1,30	12	2,93	2,65	11
Actif moyen	264 407	251 033	5	263 275	248 505	6
Prêts et acceptations moyens	138 365	128 883	7	137 279	128 433	7
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %		0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens	166 201	153 220	8	165 227	151 754	9
Ratio d'efficience en équivalent imposable ⁽²⁾ et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	54,3 %	56,6 %		54,5 %	56,6 %	

(1) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ et les dotations aux pertes de crédit comprenaient un montant de 40 M\$ qui constituait une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

(2) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3 et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Résultats financiers

La Banque déclare un résultat net de 547 M\$ au deuxième trimestre de 2018, par rapport à 484 M\$ pour la période correspondante de 2017, une croissance de 63 M\$ ou 13 %. Le résultat dilué par action de 1,44 \$ au deuxième trimestre de 2018 se compare à 1,28 \$ au trimestre correspondant de 2017. La croissance est attribuable à la progression des affaires de tous les secteurs d'exploitation, nonobstant la révision à la baisse de la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz au cours du deuxième trimestre de 2017, pour le secteur des Particuliers et Entreprises.

Le résultat net excluant les éléments particuliers se chiffre à 551 M\$ au deuxième trimestre de 2018, par rapport à 492 M\$ au deuxième trimestre de 2017, une croissance de 12 %. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers de 1,45 \$ au deuxième trimestre de 2018 se compare à 1,30 \$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 12 %. Les éléments particuliers enregistrés au deuxième trimestre de 2018, déduction faite des impôts, comprennent des éléments relatifs aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour un montant de 4 M\$ (2017 : 8 M\$).

Le résultat net de la Banque pour le semestre terminé le 30 avril 2018 se chiffre à 1 097 M\$, par rapport à 981 M\$ pour la période correspondante de 2017. Le résultat dilué par action atteint 2,90 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, comparativement à 2,62 \$ pour la période correspondante de 2017. Ces croissances sont attribuables à la progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation. Le résultat net excluant les éléments particuliers qui se chiffre à 1 107 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018 se compare à 994 M\$ pour la période correspondante de 2017, en hausse de 11 %. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers aurait été de 2,93 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, par rapport à 2,65 \$ pour la période correspondante de 2017. Les éléments particuliers enregistrés au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, déduction faite des impôts, comprennent des charges relatives aux acquisitions pour un montant de 10 M\$ (2017 : 13 M\$).

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers s'établit à 18,8 % pour le semestre terminé le 30 avril 2018, alors qu'il atteignait 18,4 % pour la période correspondante de 2017.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 754 M\$ au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 157 M\$ ou 10 % comparativement au trimestre correspondant de 2017. La hausse s'explique par l'augmentation du revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises attribuable à la hausse du volume des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge nette d'intérêts, par la hausse du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine en partie attribuable à l'amélioration des marges, par l'augmentation du revenu net d'intérêts de Credigy et d'ABA Bank, ainsi que par l'augmentation des revenus de négociation, des revenus des services fiduciaires et des revenus de crédit. Ces hausses ont été atténuées par une diminution des gains sur valeurs mobilières. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers s'établit à 1 820 M\$ au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 10 % comparativement à 1 654 M\$ au deuxième trimestre de 2017.

Le revenu total s'élève à 3 560 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, contre 3 230 M\$ pour la même période en 2017, une hausse de 10 %. Cette augmentation s'explique en partie par la croissance de 3 % du revenu net d'intérêts, essentiellement attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour le trimestre. Les revenus autres que d'intérêts augmentent de 18 %, principalement en raison de la hausse des revenus de négociation et des revenus des services fiduciaires. Ces augmentations ont été atténuées par la baisse des gains sur valeurs mobilières, ainsi que des autres revenus, notamment en raison d'un gain réalisé suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage enregistré au premier trimestre de 2017. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers s'établit à 3 688 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018 comparativement à 3 361 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Dotations aux pertes de crédit

Pour le deuxième trimestre de 2018, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 91 M\$ par rapport à 56 M\$ au trimestre correspondant de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts des Services aux particuliers et aux entreprises ainsi que sur les prêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, essentiellement attribuable à la filiale Credigy. Les dotations aux pertes de crédit enregistrées au cours du deuxième trimestre de 2017 comprenaient la révision à la baisse de la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ ainsi que l'augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 178 M\$, en hausse de 62 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017. Les raisons de cette augmentation sont les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre.

Au 30 avril 2018, les prêts dépréciés bruts sont de 586 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 599 M\$ au 1^{er} novembre 2017. Au 30 avril 2018, les prêts dépréciés nets se chiffrent à 382 M\$ comparativement à 360 M\$ au 1^{er} novembre 2017. Suite à l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Frais autres que d'intérêts

Au deuxième trimestre de 2018, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 992 M\$, en hausse de 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2017. L'augmentation des frais autres que d'intérêts s'explique par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus, ainsi que par la hausse des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais. Par ailleurs, ces augmentations ont été atténuées par la baisse des honoraires professionnels qui s'explique par les frais de gestion liés aux activités de la filiale Credigy. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers s'établissent à 989 M\$ au deuxième trimestre de 2018 comparativement à 936 M\$ au trimestre correspondant de 2017.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 2 016 M\$, en hausse de 6 % par rapport à la période correspondante de 2017. Les raisons de cette augmentation sont les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers enregistrés au cours du semestre terminé le 30 avril 2018 se chiffrent à 2 009 M\$ comparativement à 1 901 M\$ pour la période correspondante de 2017, en hausse de 6 %.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le deuxième trimestre de 2018 totalise 124 M\$ comparativement à 116 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017. Le taux effectif d'imposition du deuxième trimestre de 2018 s'établit à 18 % par rapport à 19 % au trimestre correspondant de 2017. La variation du taux effectif d'imposition s'explique en partie par la réduction d'impôt due à la réforme fiscale américaine.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, le taux effectif d'imposition se chiffre à 20 % par rapport à 19 % pour la période correspondante de 2017.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation. Les autres activités opérationnelles ainsi que la Trésorerie corporative sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %		2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	532	496	7		1 076	1 006	7
Revenus autres que d'intérêts	245	236	4		500	481	4
Revenu total	777	732	6		1 576	1 487	6
Frais autres que d'intérêts	429	417	3		857	836	3
Contribution	348	315	10		719	651	10
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	58	6			115	58	
Résultat avant charge d'impôts	290	309	(6)		604	593	2
Charge d'impôts	77	83	(7)		161	159	1
Résultat net	213	226	(6)		443	434	2
Résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle ⁽²⁾	213	197	8		443	405	9
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,31 %	2,23 %			2,31 %	2,23 %	
Actif moyen portant intérêts	94 566	91 269	4		94 093	90 810	4
Actif moyen	99 807	95 956	4		98 956	95 493	4
Prêts et acceptations bruts moyens	99 683	95 565	4		99 066	95 119	4
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9	355				355		
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		207				207	
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,4 %	0,2 %			0,4 %	0,2 %	
Dépôts moyens	56 333	53 580	5		56 263	52 648	7
Ratio d'efficacité	55,2 %	57,0 %			54,4 %	56,2 %	

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts). Étant donné l'importance relative de la provision sectorielle enregistrée selon les PCGR, le résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle est présenté afin de mieux évaluer les résultats du secteur.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

(4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 213 M\$ au deuxième trimestre de 2018 comparativement à 226 M\$ au deuxième trimestre de 2017, une baisse de 6 % qui s'explique principalement par la révision à la baisse de la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz d'un montant de 29 M\$, déduction faite des impôts, enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2017. Le résultat net de 213 M\$ au deuxième trimestre de 2018 est en hausse de 8 % par rapport au résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle de 197 M\$ au deuxième trimestre de 2017. Le revenu total du secteur a progressé de 45 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts de 36 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 9 M\$ au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient de la croissance des volumes de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de l'élargissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,31 % au deuxième trimestre de 2018, par rapport à 2,23 % au deuxième trimestre de 2017, une hausse qui provient principalement des marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 20 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. L'augmentation du revenu net d'intérêts s'explique par une croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que par l'élargissement des marges sur les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 4 M\$, principalement en raison de la croissance des revenus sur cartes et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 25 M\$, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi qu'à l'amélioration des marges sur les dépôts. De plus, la hausse des revenus d'acceptations bancaires ainsi que des revenus tirés des instruments financiers dérivés a également contribué à l'augmentation des revenus des Services aux entreprises.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, au deuxième trimestre de 2018, sont en hausse de 12 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais liés aux investissements technologiques. Le ratio d'efficacité à 55,2 % pour le deuxième trimestre de 2018 s'améliore de 1,8 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les dotations aux pertes de crédit du secteur de 58 M\$ sont en hausse de 52 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017, ce qui est principalement attribuable à la révision à la baisse de la provision sectorielle pour un montant de 40 M\$, enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2017, ainsi qu'à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit pour les prêts aux particuliers, pour les prêts aux entreprises et pour les créances sur cartes de crédit.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 443 M\$, en hausse par rapport à 434 M\$ pour la période correspondante de 2017. Le résultat net au premier semestre de 2018 est en hausse de 9 % par rapport au résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle au semestre correspondant de 2017. Le revenu total du secteur a progressé de 6 %. La progression du revenu total des Services aux

particuliers s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. De plus, un gain avait été réalisé au premier trimestre de 2017 suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage. L'augmentation du revenu total des Services aux entreprises provient de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'amélioration de la marge sur les dépôts et d'une hausse des revenus de crédit, des revenus d'acceptations bancaires ainsi que des revenus tirés des instruments financiers dérivés et des activités de change. Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 21 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017. Les raisons de cette augmentation sont essentiellement les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre. La contribution du secteur augmente de 68 M\$ ou 10 %. Le ratio d'efficacité s'améliore de 1,8 point de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 54,4 % pour le semestre terminé le 30 avril 2018. Les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises sont en hausse de 57 M\$ par rapport au premier semestre de 2017 pour les mêmes éléments que ceux mentionnés pour le trimestre.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %		2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %	
Résultats d'exploitation								
Revenu net d'intérêts	125	102	23		249	206	21	
Revenus tirés des services tarifés	243	222	9		490	441	11	
Revenus tirés des transactions et autres revenus	63	69	(9)		133	143	(7)	
Revenu total	431	393	10		872	790	10	
Frais autres que d'intérêts	269	261	3		546	522	5	
Contribution	162	132	23		326	268	22	
Dotations aux pertes de crédit	—	—			1	1	—	
Résultat avant charge d'impôts	162	132	23		325	267	22	
Charge d'impôts	43	35	23		86	71	21	
Résultat net	119	97	23		239	196	22	
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	4	6			10	11		
Résultat net excluant les éléments particuliers⁽²⁾	123	103	19		249	207	20	
Actif moyen	12 312	11 382	8		12 204	11 340	8	
Prêts et acceptations moyens	10 887	9 687	12		10 726	9 621	11	
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ selon l'IFRS 9	15				15			
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		4				4		
Dépôts moyens	31 448	31 984	(2)		31 389	31 857	(1)	
Actifs sous administration et sous gestion	495 422	425 847	16		495 422	425 847	16	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	61,4 %	64,8 %			61,5 %	64,6 %		

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 119 M\$ au deuxième trimestre de 2018 comparativement à 97 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 23 %. Le résultat net excluant les éléments particuliers, qui comprennent les éléments liés aux acquisitions du secteur, s'établit à 123 M\$ au deuxième trimestre de 2018 par rapport à 103 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 19 %. Le revenu total du secteur de 431 M\$ est en hausse de 10 % comparativement à 393 M\$ au deuxième trimestre de 2017. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du revenu net d'intérêts, attribuable à l'amélioration des marges, ainsi que par la progression des revenus tirés des services tarifés en raison des entrées nettes dans l'ensemble des solutions. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et les autres revenus sont en baisse de 9 % par rapport au deuxième trimestre de 2017.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2017 et se chiffrent à 269 M\$ au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la rémunération variable, la croissance du volume d'activités du secteur ayant généré des revenus plus élevés, ainsi qu'à la hausse des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers, à 61,4 % pour le deuxième trimestre de 2018, s'améliore de 3,4 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les dotations aux pertes de crédit sont nulles pour les deuxièmes trimestres de 2018 et de 2017.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 239 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018 comparativement à 196 M\$ pour la période correspondante de 2017, en hausse de 22 %. Le résultat net excluant les éléments particuliers s'élève à 249 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, en hausse de 42 M\$ comparativement au semestre terminé le 30 avril 2017, soit une progression de 20 %. Le revenu total du secteur s'établit à 872 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, par rapport à 790 M\$ pour le semestre correspondant de 2017. L'augmentation s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts attribuable à l'amélioration des marges, ainsi que par la croissance des revenus tirés des services tarifés en raison des mêmes facteurs que ceux mentionnés pour le trimestre. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 546 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018 par rapport à 522 M\$ pour la même période en 2017, une augmentation qui s'explique par la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe en raison de la croissance du volume d'activités du secteur générant des revenus plus élevés, ainsi que par les frais de soutien aux opérations et les frais liés au développement des services aux clients fortunés dans l'Ouest du Canada. Par ailleurs, le ratio d'efficacité à 61,5 % pour le semestre terminé le 30 avril 2018 s'est amélioré comparativement à 64,6 % pour la période correspondante de 2017. Les dotations aux pertes de crédit sont stables par rapport à la période correspondante de 2017.

Enfin, les actifs sous administration et sous gestion ont augmenté de 69,6 G\$ ou 16 % depuis un an, en raison des entrées nettes dans les diverses solutions.

Marchés financiers

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017 ⁽²⁾	Variation %	2018	2017 ⁽²⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenus liés aux activités de négociation						
Titres de participation	159	113	41	294	247	19
Titres à revenus fixes	66	72	(8)	148	148	–
Produits de base et devises	35	23	52	71	64	11
	260	208	25	513	459	12
Commissions des marchés financiers	69	77	(10)	159	149	7
Gains (pertes) sur investissements, montant net	7	30		25	39	
Services bancaires	94	78	21	179	156	15
Autres	7	7	–	15	13	15
Revenu total en équivalent imposable	437	400	9	891	816	9
Frais autres que d'intérêts	176	166	6	352	338	4
Contribution en équivalent imposable	261	234	12	539	478	13
Dotations aux pertes de crédit	2	–		2	–	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	259	234	11	537	478	12
Charge d'impôts en équivalent imposable	69	63	10	143	128	12
Résultat net	190	171	11	394	350	13
Actif moyen	100 674	98 161	3	101 254	97 459	4
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	14 756	12 546	18	14 384	12 644	14
Prêts dépréciés nets	–	–		–	–	
Dépôts moyens	22 827	20 266	13	22 625	20 559	10
Ratio d'efficacité en équivalent imposable ⁽¹⁾	40,3 %	41,5 %		39,5 %	41,4 %	

(1) Se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 190 M\$ au deuxième trimestre de 2018 comparativement à 171 M\$ au trimestre correspondant de 2017, et le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 437 M\$, contre 400 M\$ au deuxième trimestre de 2017. Les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 25 %, en raison de la croissance des revenus sur les titres de participation ainsi que sur les contrats sur produits de base et devises, qui augmentent de 41 % et 52 %, respectivement. Par ailleurs, les revenus liés aux titres à revenus fixes diminuent de 8 %. Les commissions des marchés financiers diminuent de 10 % par rapport au trimestre correspondant de 2017 alors que les revenus des services bancaires augmentent de 21 %, notamment en raison de la croissance du volume des activités de crédit.

Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2018 de 176 M\$ augmentent de 10 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2017, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable de 40,3 % s'améliore de 1,2 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés de 2 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2018 alors qu'aucune dotation n'avait été enregistrée au deuxième trimestre de 2017.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, le résultat net du secteur s'établit à 394 M\$, une hausse de 44 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 891 M\$ contre 816 M\$, une hausse de 75 M\$ par rapport au premier semestre de 2017. Les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 12 %, compte tenu de la croissance des revenus sur les titres de participation et sur les contrats sur produits de base et devises qui augmentent de 19 % et 11 %, respectivement. Les commissions des marchés financiers augmentent de 7 %, notamment en raison d'une bonne performance des activités de souscription et de fusions et acquisitions au cours du premier trimestre de 2018. De plus, les revenus des services bancaires affichent une hausse de 15 % par rapport au semestre correspondant de 2017. Enfin, des gains sur investissements plus élevés ont été enregistrés au cours du semestre terminé le 30 avril 2017.

Les frais autres que d'intérêts pour le semestre terminé le 30 avril 2018 sont en hausse de 4 % par rapport à la période correspondante de 2017, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus ainsi que de l'augmentation des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable de 39,5 % au premier semestre de 2018 s'améliore de 1,9 point de pourcentage par rapport au semestre correspondant de 2017.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %	2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %		
Résultats d'exploitation								
Revenu net d'intérêts	150	101	49	297	198	50		
Revenus autres que d'intérêts	24	21	14	38	42	(10)		
Revenu total	174	122	43	335	240	40		
Credigy	129	91	42	246	181	36		
ABA Bank et International	45	31	45	89	59	51		
Frais autres que d'intérêts	62	55	13	122	111	10		
Credigy	39	39	–	78	82	(5)		
ABA Bank et International	23	16	44	44	29	52		
Contribution	112	67	67	213	129	65		
Dotations aux pertes de crédit	31	10		60	17			
Résultat avant charge d'impôts	81	57	42	153	112	37		
Charge d'impôts	18	17	6	40	34	18		
Résultat net	63	40	58	113	78	45		
Participations ne donnant pas le contrôle	11	8	38	20	14	43		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	52	32	63	93	64	45		
Actif moyen	9 104	6 799	34	8 938	6 726	33		
Prêts et acceptations moyens	7 856	5 269	49	7 778	4 997	56		
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾ selon l'IFRS 9	12			12				
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		2			2			
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	1 475	1 696	(13)	1 475	1 696	(13)		
Autres actifs moyens générant des revenus	10	578		28	691			
Dépôts moyens	1 795	1 225	47	1 661	1 173	42		
Ratio d'efficience	35,6 %	45,1 %		36,4 %	46,3 %			

(1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International affiche un résultat net de 63 M\$ au deuxième trimestre de 2018, par rapport à 40 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 58 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 174 M\$, en croissance de 43 % par rapport à 122 M\$ au deuxième trimestre de 2017. Cette augmentation provient de la progression du revenu net d'intérêts, tant pour la filiale Credigy, en lien avec la croissance du volume des prêts, que pour la filiale ABA Bank, en raison de l'accroissement du volume des prêts et des dépôts. L'augmentation des revenus autres que d'intérêts de 3 M\$ provient principalement des revenus de la filiale Credigy.

Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2018 de 62 M\$ augmentent de 7 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2017, en lien avec l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. Les dotations aux pertes de crédit totalisent 31 M\$ pour le deuxième trimestre de 2018, une hausse de 21 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017, provenant surtout des dotations aux pertes de crédit de la filiale Credigy.

Le taux effectif d'imposition est en baisse au deuxième trimestre de 2018 par rapport au trimestre correspondant de 2017 en raison de la réduction du taux d'impôt de la filiale Credigy due à la réforme fiscale américaine.

Le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International affiche un résultat net de 113 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, par rapport à 78 M\$ pour la période correspondante de 2017. Le revenu total du secteur se chiffre à 335 M\$, contre 240 M\$ au premier semestre de 2017, une croissance qui s'explique d'une part, par la hausse des revenus de Credigy de 36 %, notamment liée à la croissance du volume des prêts, et d'autre part, par les revenus de la filiale ABA Bank, qui augmentent de façon soutenue en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts.

Les frais autres que d'intérêts pour le semestre terminé le 30 avril 2018 de 122 M\$ augmentent de 11 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017. Cette augmentation provient essentiellement des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank. Par ailleurs, les frais autres que d'intérêts de la filiale Credigy sont en baisse de 5 %, notamment en raison des frais de gestion. Les dotations aux pertes de crédit totalisent 60 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018, principalement en raison des dotations aux pertes de crédit de la filiale Credigy.

Le taux effectif d'imposition est en baisse pour le semestre terminé le 30 avril 2018 par rapport à la période correspondante de 2017. Cependant, la réduction du taux d'impôt de la filiale Credigy due à la réforme fiscale américaine a été compensée en partie par la diminution de valeur des actifs d'impôt différé et de la charge d'impôts sur le rapatriement présumé des profits réalisés à l'étranger.

Autres

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018	2017 ⁽²⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Résultats d'exploitation				
Revenu net d'intérêts	(32)	(32)	(74)	(51)
Revenus autres que d'intérêts	31	35	83	73
Revenu total en équivalent imposable	(1)	3	9	22
Frais autres que d'intérêts	56	42	139	103
Contribution en équivalent imposable	(57)	(39)	(130)	(81)
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	–	40	–	40
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	(57)	(79)	(130)	(121)
Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable	(19)	(29)	(38)	(44)
Perte nette	(38)	(50)	(92)	(77)
Participations ne donnant pas le contrôle	14	14	28	27
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Banque	(52)	(64)	(120)	(104)
Éléments particuliers après impôts ⁽⁴⁾	–	2	–	2
Perte nette excluant les éléments particuliers ⁽⁴⁾	(38)	(48)	(92)	(75)
Actif moyen	42 510	38 735	41 923	37 487

(1) Se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Les dotations aux pertes de crédit d'un montant de 40 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017 constituaient une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 38 M\$ au deuxième trimestre de 2018, comparativement à une perte nette de 50 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017. La variation de la perte nette s'explique principalement par l'augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts) enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2017, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque. Cette variation est partiellement atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, notamment en raison des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, la perte nette s'élève à 92 M\$, comparativement à une perte nette de 77 M\$ pour la période correspondante de 2017. Cette variation de la perte nette s'explique par les mêmes éléments que ceux mentionnés pour le trimestre ainsi que par une contribution plus élevée des activités de Trésorerie au cours du premier semestre de 2017. La perte nette excluant les éléments particuliers de 92 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018 se compare à une perte nette de 75 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé au 30 avril 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017 ⁽¹⁾	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 948	8 802	24
Valeurs mobilières	73 442	65 343	12
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 636	20 789	(15)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	139 864	136 457	2
Autres	14 369	14 436	–
	256 259	245 827	4
Passif et capitaux propres			
Dépôts	164 774	156 671	5
Autres	76 722	75 589	1
Dettes subordonnées	755	9	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	13 227	12 750	4
Participations ne donnant pas le contrôle	781	808	(3)
	256 259	245 827	4

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2017 ont été reclassées pour refléter ces modifications.

Actif

Au 30 avril 2018, la Banque a un actif total de 256,3 G\$ comparativement à 245,8 G\$ au 31 octobre 2017, une augmentation de 10,5 G\$ ou 4 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 10,9 G\$ au 30 avril 2018, sont en hausse de 2,1 G\$ principalement en raison des dépôts auprès d'institutions financières. Les valeurs mobilières ont augmenté de 8,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2017, essentiellement en raison d'une augmentation de 11,9 G\$ ou 25 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, notamment les titres de participation et les titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada qui ont augmenté de 6,0 G\$ et 2,9 G\$, respectivement. Ces augmentations ont été atténuées par une baisse de 3,8 G\$ des valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 3,2 G\$, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers.

Les prêts et acceptations de 140,5 G\$ au 30 avril 2018 ont augmenté de 3,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 2,6 G\$ ou 5 % des prêts aux entreprises et aux administrations publiques ainsi qu'à la hausse de 0,6 G\$ des prêts aux particuliers. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017 ⁽¹⁾	Au 30 avril 2017 ⁽¹⁾
Prêts et acceptations			
Hypothécaires résidentiels	51 874	51 634	51 006
Aux particuliers	36 155	35 590	33 614
Créances sur cartes de crédit	2 245	2 247	2 190
Aux entreprises et aux administrations publiques	50 256	47 681	45 413
	140 530	137 152	132 223

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2017 et au 30 avril 2017 ont été reclassées pour refléter ces modifications.

Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 8,3 G\$ ou 6 %. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont connu des hausses respectives de 2 % et 8 % par rapport au 30 avril 2017. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 11 % depuis un an, en raison des activités du secteur des Particuliers et Entreprises et du financement aux grandes sociétés.

Passif

La Banque a un passif total de 242,3 G\$ au 30 avril 2018 comparativement à 232,3 G\$ au 31 octobre 2017.

Au 30 avril 2018, le passif-dépôts total de la Banque s'établit à 164,8 G\$ comparativement à 156,7 G\$ au 31 octobre 2017, soit une augmentation de 8,1 G\$. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017	Au 30 avril 2017
Bilan			
Dépôts	55 543	53 719	53 606
Hors bilan			
Courtage	122 827	124 212	120 363
Fonds communs de placement	32 911	32 192	30 939
Autres	457	408	418
	156 195	156 812	151 720
Épargne totale des particuliers	211 738	210 531	205 326

Les dépôts des particuliers de 55,5 G\$ au 30 avril 2018 sont en hausse de 1,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Au 30 avril 2018, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 1 % et s'élève à 211,7 G\$ comparativement à 210,5 G\$ au 31 octobre 2017. Depuis un an, les dépôts des particuliers ont augmenté de 4 %, essentiellement en raison des initiatives de la Banque pour augmenter ce type de dépôts. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 156,2 G\$, en hausse de 4,5 G\$ ou 3 % depuis un an. Cette progression provient d'excellentes entrées nettes dans les activités de courtage et d'une bonne progression des marchés boursiers.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 102,9 G\$ ont augmenté de 5,3 G\$ depuis le 31 octobre 2017 pour combler les besoins de financement liés à la croissance des actifs de la Banque. Les autres passifs de 76,7 G\$ sont en hausse de 1,1 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison d'une augmentation de 4,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, contrebalancée par des baisses de 2,6 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert, de 0,5 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées ainsi que de 0,8 G\$ des instruments financiers dérivés. L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2017 provient de l'émission, le 1^{er} février 2018, des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$.

Capitaux propres

Au 30 avril 2018, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 13,2 G\$, en hausse de 0,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette augmentation s'explique par la hausse des résultats non distribués, attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et par l'émission d'actions privilégiées, série 40, pour un montant de 300 M\$ atténuée par le rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation pour un montant de 200 M\$. De plus, les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et l'incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation, contrebalancées par les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation, ont contribué à cette hausse.

Au 25 mai 2018, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 339 376 789 et le nombre d'options d'achat d'actions en circulation est de 14 081 453. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 et à la note 14 afférente aux présents états financiers consolidés.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

Le 22 mai 2018, la Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe établie par la Banque, a annoncé son intention de racheter la totalité des 400 000 parts de la Fiducie – série 1 (les NBC CapS II – série 1) en circulation, le 30 juin 2018, au prix de 1 000 \$ par part. Le rachat a été approuvé par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2017. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 39 et 40 du Rapport annuel 2017. Pour plus de détails sur les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 27 et 28 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés qui ont été appliquées à compter du 1^{er} novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*.

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2017.

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit* est maintenant présentée sous deux rubriques distinctes. La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* pour un montant de 1 116 M\$ et dans les *Prêts aux particuliers* pour un montant de 874 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, un montant de 53 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts* (108 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2017).

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 88 à 91 du Rapport annuel 2017, à l'exception de la dépréciation d'actifs financiers qui est déterminée selon l'IFRS 9 depuis le 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2, 4 et 8 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées publiées par l'IASB sur les états financiers consolidés. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et de la publication par l'IASB du texte définitif du nouveau *Cadre conceptuel de l'information financière*.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

Communication de l'information financière

Au cours du deuxième trimestre de 2018, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 395 M\$ au 30 avril 2018 (408 M\$ au 31 octobre 2017).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 30 avril 2018, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 3 223 M\$ (3 269 M\$ au 31 octobre 2017). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque s'assure de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2017, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018 » et « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgence d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

		Rapport annuel 2017	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général				
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	8	18	
	Rapport de gestion	42 à 87, 100 et 104	19 à 37	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 17, 24 et 30	Notes 8 et 15	
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires			4 à 29
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	51 à 87		
3	Risques principaux et risques émergents	51 à 53		
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	43 à 46, 73, 75 et 80	19 et 20, 29, 32 et 80	
Gouvernance et gestion des risques				
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	55 à 69, 75 à 77		
6	Culture de gestion des risques	55 et 56		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	50, 55 et 56		
8	Tests de tension	42, 56, 64 et 73 à 77		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques				
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	43 à 46	19 et 20	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			4 à 7
11	Évolution des fonds propres réglementaires	47	21	
12	Planification en matière de capital	42 à 50		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	48 et 50	22	8
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	48 et 60 à 64	22	8
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	48	22	8 et 11 à 16
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	49	23	9
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	59, 62 et 71		11 à 17
Liquidité				
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	75 à 81	29 à 33	
Financement				
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	78 et 79	31	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	191 à 195	34 à 37	
21	Stratégie de financement et sources de financement	81 à 83	33	
Risque de marché				
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	69 et 70	26 et 27	
23	Facteurs de risque de marché	68, 71 à 74, 178 à 180	27 à 29	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	71 à 73		
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	71 à 74		
Risque de crédit				
26	Expositions au risque de crédit	63, 67 et 149 à 152	25 et 67 à 75	10 à 24 et 19 à 26 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	65, 120 et 121		
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	100, 104 et 149 à 152	67 à 75	20
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	65, 66 et 161 à 164		25 et 26
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	64 à 66		22 et 24
Autres risques				
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	53, 54 et 84 à 87		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	84	Aucun	

(1) Pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018 ».

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2017 aux pages 42 à 50.

Accord de Bâle

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1 %.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2018, 80 %, 83 % et 86 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages continueront à augmenter chaque année pour atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. Le BSIF exige également que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2017, qui est toujours d'actualité, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2017, aux pages 45 et 46. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 7 décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* ou GHOS), qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS, dans le document intitulé *Basel III : Finalising post crisis reforms*, visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques. Ces réformes, dont l'application est requise à partir de 2022, comportent une révision des approches standards pour le calcul du risque de crédit et du risque opérationnel, une contrainte d'utilisation de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes pour le calcul du risque de crédit, ainsi qu'une révision du ratio de levier, de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) et du calcul du plancher des fonds propres. Au printemps 2018, le BSIF amorcera un processus de consultation qui portera sur les propositions d'adaptation des réformes de Bâle III pour le contexte canadien ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre.

Le 12 janvier 2018, le BSIF a publié un document qui révisé le calcul du plancher des fonds propres. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est fondé sur l'Accord de Bâle I. Le plancher des fonds propres révisé établira le seuil réglementaire des fonds propres auquel devront satisfaire les banques qui utilisent des modèles internes basés sur l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Ce nouveau plancher est entré en vigueur progressivement depuis le deuxième trimestre de 2018, avec un coefficient de rajustement à 70 %, qui augmentera à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 pour finalement atteindre 75 % au quatrième trimestre de 2018.

Le 27 février 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Pillar 3 disclosure requirements - updated framework*, qui présente les exigences de divulgation additionnelles requises lorsque les réformes réglementaires en cours de Bâle III seront en vigueur à partir de 2022. Les versions révisées des exigences de divulgation du pilier 3, établies lors de la phase 1 et de la phase 2 publiées le 28 janvier 2015 et le 11 mars 2016 respectivement, combinées à ces nouvelles exigences de divulgation, formeront le seul cadre de divulgation réglementaire du pilier 3.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Pillar 3 disclosure requirements: regulatory treatment of accounting provisions*. Ce document apporte une mise à jour technique sur les exigences de divulgation du pilier 3 relativement aux provisions pour pertes de crédit attendues et aux règles transitoires associées. La date de mise en œuvre proposée est le 1^{er} janvier 2019.

Le 22 mars 2018, le CBCB a également publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document vise à remédier aux failles du document *Minimum capital requirements for market risk*, dont l'application est requise à partir de 2022.

Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié les règlements définitifs, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques*, détaillant les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les BISI, y compris la Banque (collectivement, les « règlements sur la recapitalisation interne »). En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires de la Banque (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »). Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne entreront en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne seront pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne.

Parallèlement à la publication des règlements sur la recapitalisation interne, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC), qui entrera en vigueur le 23 septembre 2018, ainsi que la version révisée de sa ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP). La ligne directrice TLAC exige que les BISI maintiennent une capacité d'absorption des pertes suffisamment étendue pour assurer leur recapitalisation en cas, quoique peu probable, de faillite, de sorte qu'elles puissent poursuivre leurs activités sans qu'il ne soit nécessaire d'investir des fonds publics ou que la situation ne risque de perturber la stabilité du secteur financier. Comme le prévoit la *Loi sur les banques*, le BSIF doit prochainement émettre des ordonnances établissant les niveaux minimaux de TLAC applicables à chaque BISI. Les BISI doivent respecter l'ensemble des exigences TLAC minimales d'ici le 1^{er} novembre 2021, et la divulgation et la communication au public de l'information réglementaire liée à la ligne directrice TLAC commenceront au premier trimestre de 2019. Les révisions de la ligne directrice NFP définissent le traitement prudentiel de la détention des autres instruments TLAC (tels qu'ils sont définis dans la ligne directrice TLAC), et cette ligne directrice s'appliquera à toutes les BISI à compter du premier trimestre de l'exercice 2019.

Le tableau ci-dessous présente les ratios des fonds propres et le ratio de levier déterminés selon la méthode « tout compris » ainsi que les cibles réglementaires en vertu de Bâle III.

	Ratios réglementaires		Ratios réglementaires minimums à maintenir	
	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017	CBCB 2018 ⁽¹⁾	BSIF 2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratios des fonds propres				
CET1	11,3 %	11,2 %	6,375 %	8,0 %
catégorie 1 ⁽³⁾	15,3 %	14,9 %	7,875 %	9,5 %
total ⁽³⁾	16,6 %	15,1 %	9,875 %	11,5 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %	s.o.	3,0 %

s.o. Sans objet

(1) Pour les ratios des fonds propres, comprend la réserve de conservation de 1,25 % établie par le CBCB et celle de 2,5 % établie par le BSIF.

(2) Pour les ratios des fonds propres, comprend une surcharge de 1 % relative aux BISI depuis le 1^{er} janvier 2016.

(3) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Activités de gestion

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, la Banque a complété le rachat de 3 000 000 actions ordinaires au prix de 184 M\$, ce qui a réduit de 25 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 159 M\$ les *Résultats non distribués*. Ce rachat fait partie du programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal des activités de la Banque débuté le 5 juin 2017.

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$.

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Comme les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 1^{er} février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1^{er} février 2028. Comme ces billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 avril 2018
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture	7 856
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	80
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	33
Rachat d'actions ordinaires	(184)
Autres surplus d'apport	6
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(457)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 049
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	2
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	6
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(122)
Autres	18
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(4)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(7)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(10)
Autres	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(36)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	–
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	5
Solde de clôture	8 236
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture	2 601
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	300
Rachat des fonds propres ⁽³⁾	–
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–
Solde de clôture	2 901
Total des fonds propres de catégorie 1	11 137
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture	204
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	750
Rachat des fonds propres	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	1
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(29)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–
Solde de clôture	926
Total des fonds propres réglementaires	12 063

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque.

(3) Les données pour le semestre terminé le 30 avril 2018 ne tiennent pas compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017 qui a été exclu du calcul des fonds propres au 31 octobre 2017.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 2,6 G\$ pour s'établir à 72,8 G\$ au 30 avril 2018, comparativement à 70,2 G\$ au 31 octobre 2017. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2018				Au 31 octobre 2017	
	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques				Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche	Total		Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	50 762	1 424	4 627	–	6 051	484	5 555
Crédits rotatifs admissibles	6 130	–	1 313	–	1 313	105	1 275
Particuliers – autres	16 707	2 151	5 113	–	7 264	581	7 611
Autres que particuliers							
Entreprises	68 733	2 084	27 879	–	29 963	2 397	27 544
États souverains	28 113	342	667	–	1 009	81	985
Institutions financières	5 546	472	1 030	–	1 502	120	1 531
Titres du portefeuille bancaire ⁽³⁾	977	–	977	–	977	78	910
Titrisation	5 017	–	409	–	409	33	390
Autres actifs	25 133	–	–	2 967	2 967	237	3 645
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	17 797	123	266	–	389	31	197
États souverains	46 575	–	84	–	84	7	43
Institutions financières	60 857	–	717	–	717	57	366
Portefeuille de négociation	8 617	115	2 093	–	2 208	177	2 178
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		813	–	–	813	65	2 227
Facteur scalaire réglementaire		–	2 711	–	2 711	217	2 580
Total - Risque de crédit	340 964	7 524	47 886	2 967	58 377	4 670	57 037
Risque de marché							
VaR		–	1 028	–	1 028	82	867
VaR en période de tension		–	2 209	–	2 209	177	1 324
Risque spécifique de taux d'intérêt		818	–	–	818	65	906
Total - Risque de marché		818	3 237	–	4 055	324	3 097
Risque opérationnel		10 402	–	–	10 402	832	10 039
Total	340 964	18 744	51 123	2 967	72 834	5 826	70 173

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

			30 avril 2018	31 janvier 2018
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie ⁽²⁾	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	52 200	5 425	57 625	57 037
Taille du portefeuille	1 619	355	1 974	1 289
Qualité du portefeuille	(29)	(1 652)	(1 681)	(143)
Mises à jour des modèles	(74)	–	(74)	–
Méthode et politique	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variation de change	450	83	533	(558)
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	54 166	4 211	58 377	57 625
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 336	3 097
Variation des niveaux de risque ⁽³⁾			719	239
Mises à jour des modèles			–	–
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			4 055	3 336
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			10 218	10 039
Variation des niveaux de risque			184	179
Acquisitions et cessions			–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			10 402	10 218
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			72 834	71 179

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(3) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,3 %, à 15,3 % et à 16,6 % au 30 avril 2018, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,2 %, de 14,9 % et de 15,1 %, respectivement, au 31 octobre 2017. La hausse du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions, aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, facteurs qui ont été atténués par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours du semestre terminé le 30 avril 2018 ainsi que par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux mêmes éléments. De plus, l'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 est attribuable également à l'émission d'actions privilégiées le 22 janvier 2018, pour un montant de 300 M\$, alors que l'émission des billets à moyen terme le 1^{er} février 2018, pour un montant de 750 M\$, a contribué à l'augmentation du ratio du total des fonds propres. Enfin, le ratio de levier en date du 30 avril 2018 s'établit à 4,0 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Fonds propres		
CET1	8 236	7 856
catégorie 1 ⁽²⁾	11 137	10 457
total ⁽²⁾	12 063	10 661
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	72 834	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	72 865	70 327
pour le total des fonds propres	72 895	70 451
Exposition totale	278 826	262 539
Ratios des fonds propres		
CET1	11,3 %	11,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	15,3 %	14,9 %
total ⁽²⁾	16,6 %	15,1 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Dividendes

Le 29 mai 2018, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 62 cents par action ordinaire, en hausse de 2 cents ou 3,3 %, payable le 1^{er} août 2018 aux actionnaires inscrits le 26 juin 2018.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2017.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risque présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017, aux pages 51 à 87. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 8 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle

(en millions de dollars canadiens)						Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	42 718	8 044	—	—	—	50 762	49 028
Crédits rotatifs admissibles	2 762	3 368	—	—	—	6 130	6 196
Particuliers – autres	15 187	1 507	—	—	13	16 707	16 635
	60 667	12 919	—	—	13	73 599	71 859
Autres que particuliers							
Entreprises	47 911	17 822	17 782	15	3 000	86 530	80 059
États souverains	22 985	4 981	46 202	373	147	74 688	64 096
Institutions financières	4 626	313	60 412	445	607	66 403	58 508
	75 522	23 116	124 396	833	3 754	227 621	202 663
Portefeuille de négociation	—	—	—	8 617	—	8 617	8 309
Titrisation	—	—	—	—	5 017	5 017	4 740
Total – Risque de crédit brut	136 189	36 035	124 396	9 450	8 784	314 854	287 571
Approche standardisée	12 576	240	2 417	141	359	15 733	16 040
Approche NI avancée	123 613	35 795	121 979	9 309	8 425	299 121	271 531
Total – Risque de crédit brut	136 189	36 035	124 396	9 450	8 784	314 854	287 571

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2018 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2018			
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 948	185	10 326	437	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	59 368	54 581	4 787	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 395	–	6 395	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
Au coût amorti	7 679	–	7 679	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 636	–	17 636	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	139 864	5 571	134 293	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	7 905	7 131	774	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	56	–	56	–	Autres
Autres	6 408	–	–	6 408	
	256 259	67 468	181 946	6 845	
Passifs					
Dépôts	164 774	6 146	158 628	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 652	–	6 652	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 827	12 827	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	26 645	–	26 645	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Instruments financiers dérivés	5 782	4 807	975	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	19 620	3 879	15 741	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	243	–	243	–	Autres
Autres	4 953	17	941	3 995	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	755	–	755	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	242 251	27 676	210 580	3 995	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.

(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 5 et 7 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 802	154	8 385	263	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	47 536	46 825	711	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Disponibles à la vente	8 552	–	8 552	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
Détenues jusqu'à leur échéance	9 255	–	9 255	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 789	–	20 789	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽⁶⁾	136 457	5 638	130 819	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	8 423	7 508	915	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Actif au titre des prestations définies	56	–	56	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 957	–	–	5 957	
	245 827	60 125	179 482	6 220	
Passifs					
Dépôts	156 671	5 692	150 979	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	5 991	–	5 991	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	15 363	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 767	–	21 767	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Instruments financiers dérivés	6 612	6 045	567	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	20 098	4 452	15 646	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	252	–	252	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 506	15	945	4 546	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	9	–	9	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	232 269	31 567	196 156	4 546	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés ci-dessous et à la page suivante ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.
- (4) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 5 et 7 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (6) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements de clients en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.
- (7) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2017.
- (8) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2017.

Activités de négociation

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le				Semestre terminé le			
	30 avril 2018				31 janvier 2018			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,3)	(5,0)	(4,2)	(3,9)	(3,8)	(3,5)	(4,2)	(3,4)
Taux de change	(0,7)	(1,3)	(1,0)	(1,2)	(0,8)	(1,2)	(2,4)	(2,4)
Actions	(1,9)	(4,2)	(2,9)	(3,9)	(2,4)	(1,9)	(3,4)	(3,7)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(1,7)	(1,1)	(1,1)	(0,7)	(0,6)	(0,7)	(0,7)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	4,1	3,7	3,8	3,8	5,8	5,7
VaR totale de négociation	(3,1)	(7,2)	(5,1)	(6,4)	(3,9)	(3,4)	(4,9)	(4,5)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le								Semestre terminé le	
		30 avril 2018				31 janvier 2018		30 avril 2017		30 avril 2018	30 avril 2017
		Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt		(7,5)	(15,7)	(12,0)	(14,9)	(10,6)	(9,1)	(5,5)	(5,1)	(11,3)	(6,6)
Taux de change		(0,6)	(1,6)	(1,0)	(1,4)	(0,9)	(1,5)	(2,6)	(2,7)	(1,0)	(3,0)
Actions		(1,7)	(5,8)	(2,9)	(3,5)	(2,3)	(1,9)	(4,0)	(5,8)	(2,6)	(4,5)
Contrats sur produits de base		(0,4)	(2,8)	(2,0)	(2,4)	(0,8)	(0,9)	(0,8)	(0,8)	(1,4)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾		n.s.	n.s.	6,9	8,5	7,6	7,4	7,5	8,3	7,3	8,4
SVaR totale de négociation		(5,0)	(17,8)	(11,0)	(13,7)	(7,0)	(6,0)	(5,4)	(6,1)	(9,0)	(6,8)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

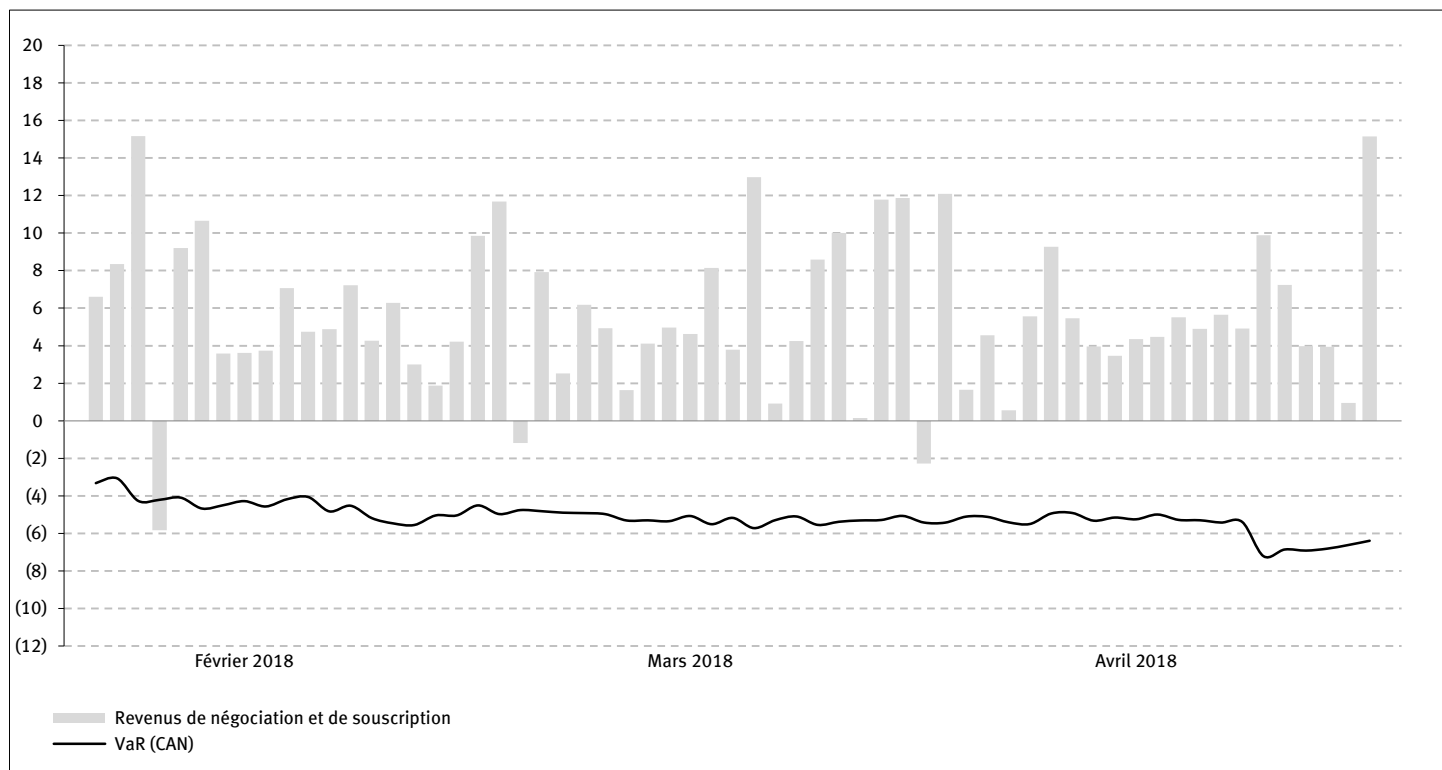
La VaR totale de négociation a augmenté, passant de 3,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 à 6,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2018. De plus, la SVaR totale de négociation est passée de 6,0 M\$ à 13,7 M\$ entre le premier trimestre de 2018 et le deuxième trimestre de 2018. Ces hausses s'expliquent principalement par l'augmentation du risque sur actions et du risque de taux d'intérêt.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le tableau suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 95 % des jours du trimestre terminé le 30 avril 2018. De plus, trois jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$ et une perte excédait la VaR.

Trimestre terminé le 30 avril 2018

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(191)	26	(165)	5	25	30
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	141	53	194	(8)	60	52

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(191)	36	(155)	3	44	47
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	159	(6)	153	(7)	(11)	(18)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2017, qui est toujours d'actualité, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017, à la page 75. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 6 février 2018, le BSIF a avisé les institutions de dépôts canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre du ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) au 1^{er} janvier 2020, soit un an plus tard que prévu.

Le 18 avril 2018, les règlements définitifs de mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques et la version finale de la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)* ont été publiés. Les règlements sur la recapitalisation interne des banques qui régissent la conversion et l'émission des instruments de dette qui y seront assujettis entreront en vigueur le 23 septembre 2018 et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. La ligne directrice TLAC entrera en vigueur le 23 septembre 2018, mais les banques visées ont jusqu'au 1^{er} novembre 2021 pour s'y conformer. Des informations supplémentaires sur les règlements d'application sont fournies dans la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018					Au 31 octobre 2017
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 948	–	10 948	1 999	8 949	6 845
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	22 617	26 538	49 155	26 653	22 502	19 321
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 425	3 580	17 005	11 212	5 793	4 705
Autres titres de créance	4 717	1 827	6 544	2 984	3 560	3 485
Titres de participation	32 683	27 024	59 707	40 045	19 662	19 663
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 296	–	9 296	4 891	4 405	5 392
Au 30 avril 2018	93 686	58 969	152 655	87 784	64 871	
Au 31 octobre 2017	83 650	58 254	141 904	82 493		59 411

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	28 089	27 769
Filiales canadiennes	10 720	9 871
Filiales et succursales étrangères	26 062	21 771
	64 871	59 411

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	33 380	31 146
Dollar américain	17 403	21 260
Autres devises	14 088	7 005
	64 871	59 411

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril 2018				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 253	–	10 253	2 231	8 022
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	24 032	30 712	54 744	34 251	20 493
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	12 782	7 024	19 806	15 007	4 799
Autres titres de créance	4 929	1 939	6 868	3 133	3 735
Titres de participation	35 230	27 356	62 586	40 193	22 393
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 638	–	9 638	4 961	4 677
	96 864	67 031	163 895	99 776	64 119

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2018			
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	83	1 916	8 949	–	10 948
Valeurs mobilières	26 733	–	46 709	–	73 442
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	12 828	4 808	–	17 636
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	29 533	–	4 405	105 926	139 864
Instruments financiers dérivés	–	–	–	7 905	7 905
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	649	649
Immobilisations corporelles	–	–	–	560	560
Goodwill	–	–	–	1 408	1 408
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 275	1 275
Autres actifs	–	–	–	2 572	2 572
	56 349	14 744	64 871	120 295	256 259
					27,7

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2017			
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	76	1 881	6 845	–	8 802
Valeurs mobilières	23 595	–	41 748	–	65 343
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	15 363	5 426	–	20 789
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽⁴⁾	30 775	–	5 392	100 290	136 457
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 423	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	631	631
Immobilisations corporelles	–	–	–	558	558
Goodwill	–	–	–	1 409	1 409
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 239	1 239
Autres actifs	–	–	–	2 176	2 176
	54 446	17 244	59 411	114 726	245 827
					29,1

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (4) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018 est de 137 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
	30 avril 2018		31 janvier 2018
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	45 625	44 813
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	40 587	2 740	2 667
3 Dépôts stables	18 841	565	565
4 Dépôts moins stables	21 746	2 175	2 102
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	62 238	33 464	33 939
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	10 730	2 573	2 649
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	43 700	23 083	23 770
8 Dettes non garanties	7 808	7 808	7 520
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	23 305	19 605
10 Exigences supplémentaires dont :	31 958	8 679	7 942
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	6 766	3 601	3 612
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 375	1 375	941
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	23 817	3 703	3 389
14 Autres engagements de crédit contractuels	1 569	611	526
15 Autres engagements de crédit conditionnels	84 581	1 291	1 248
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	70 090	65 927
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	90 313	20 457	17 389
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	8 794	5 413	4 864
19 Autres entrées de trésorerie	10 916	10 916	10 503
20 Total des entrées de trésorerie	110 023	36 786	32 756
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	45 625	44 813
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	33 304	33 171
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	137 %	135 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 86 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 30 avril 2018 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Le 19 avril 2018, l'agence de notation DBRS (DBRS) a modifié la perspective de « négative » à « stable » pour les dépôts à long terme, la dette de premier rang à long terme et la dette subordonnée qui ne respecte pas les exigences relatives aux FPUNV. De plus, DBRS a diminué d'un cran les notations de crédit de la dette subordonnée qui ne respecte pas les exigences relatives aux FPUNV pour toutes les BISI au Canada, la notation de crédit de cette dette subordonnée de la Banque est ainsi passée de A (élevé) à A. Ces changements découlent des règlements définitifs sur la recapitalisation interne des banques, publiés le 18 avril 2018. Des informations supplémentaires sur ces règlements sont fournies dans la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et appuyée par une stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2018						
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	1 151	—	—	8	1 159	—	—	1 159
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	726	2 187	2 452	1 172	6 537	379	—	6 916
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	90	1 140	960	1 771	3 961	3 807	6 438	14 206
Billets structurés de premier rang non garantis	—	—	13	—	13	1 022	3 782	4 817
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de prêts hypothécaires	—	1 555	—	2 158	3 713	3 291	12 616	19 620
Obligations sécurisées	—	—	—	1 566	1 566	—	5 917	7 483
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	—	—	36	36	873	—	909
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	755	755
	1 967	4 882	3 425	6 711	16 985	9 372	29 508	55 865
Financement garanti	—	1 555	—	3 760	5 315	4 164	18 533	28 012
Financement non garanti	1 967	3 327	3 425	2 951	11 670	5 208	10 975	27 853
	1 967	4 882	3 425	6 711	16 985	9 372	29 508	55 865
Au 31 octobre 2017	2 198	5 306	5 136	4 332	16 972	8 968	28 789	54 729

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2018	
		Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾		1	12

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 30 avril 2018, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2017. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2018									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 424	592	10	4	15	–	–	–	2 903	10 948
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	193	1 246	3 185	1 664	1 132	4 725	9 567	5 398	32 258	59 368
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	23	14	171	7	536	3 198	2 199	246	6 395
Au coût amorti	–	6	640	56	–	454	5 921	602	–	7 679
	194	1 275	3 839	1 891	1 139	5 715	18 686	8 199	32 504	73 442
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 937	707	1 732	1 312	321	2 054	742	–	3 831	17 636
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	852	1 854	1 977	1 652	1 646	8 967	32 649	1 814	463	51 874
Aux particuliers	268	530	621	626	1 063	3 493	9 776	2 884	16 894	36 155
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 245	2 245
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 514	2 418	2 149	2 141	2 052	5 285	11 474	2 448	8 123	43 604
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 057	1 539	53	2	1	–	–	–	–	6 652
Provisions pour pertes de crédit									(666)	(666)
	13 691	6 341	4 800	4 421	4 762	17 745	53 899	7 146	27 059	139 864
Autres										
Instruments financiers dérivés	537	498	345	702	271	813	1 789	2 950	–	7 905
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									649	649
Immobilisations corporelles									560	560
Goodwill									1 408	1 408
Immobilisations incorporelles									1 275	1 275
Autres actifs ⁽¹⁾	389	78	80	114	81	135	121	149	1 425	2 572
	926	576	425	816	352	948	1 910	3 099	5 317	14 369
	29 172	9 491	10 806	8 444	6 589	26 462	75 237	18 444	71 614	256 259

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 30 avril 2018										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 235	2 298	2 929	2 368	2 491	5 044	7 749	2 263	29 166	55 543
Entreprises et administrations publiques	14 492	5 333	5 520	5 010	2 135	5 767	10 786	6 126	47 753	102 922
Institutions de dépôts	2 792	281	543	116	23	—	—	50	2 504	6 309
	18 519	7 912	8 992	7 494	4 649	10 811	18 535	8 439	79 423	164 774
Autres										
Acceptations	5 057	1 539	53	2	1	—	—	—	—	6 652
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	699	522	102	21	34	873	3 398	4 469	2 709	12 827
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	9 648	1 867	3 892	1 681	—	—	—	—	9 557	26 645
Instruments financiers dérivés	397	497	322	536	234	536	1 417	1 843	—	5 782
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	—	1 555	—	1 932	226	3 291	9 305	3 311	—	19 620
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	—	—	—	36	—	873	—	—	—	909
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	218	33	81	75	72	72	58	112	3 566	4 287
	16 019	6 013	4 450	4 283	567	5 645	14 178	9 735	15 832	76 722
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	755	—	755
Capitaux propres									14 008	14 008
	34 538	13 925	13 442	11 777	5 216	16 456	32 713	18 929	109 263	256 259
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	188	809	329	1 009	562	490	8	—	—	3 395
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									7 837	7 837
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	15	—	—	15	4 982	—	—	—	—	5 012
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 004	4 064	4 619	4 501	3 194	3 674	7 366	334	26 321	57 077
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	79	147	199	195	191	674	1 426	384	—	3 295

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 41,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 181	534	23	1	1	4	–	–	2 058	8 802
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	467	1 182	931	1 623	909	3 413	8 166	4 502	26 343	47 536
Disponibles à la vente	–	67	19	29	30	419	3 973	3 496	519	8 552
Détenues jusqu'à leur échéance	25	–	–	–	603	388	7 181	1 058	–	9 255
	492	1 249	950	1 652	1 542	4 220	19 320	9 056	26 862	65 343
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	8 235	2 717	1 534	129	19	3 677	770	–	3 708	20 789
Prêts ^{(1) (2)}										
Hypothécaires résidentiels	758	1 039	1 428	2 735	2 046	8 014	33 603	1 544	467	51 634
Aux particuliers	227	345	563	1 318	813	2 893	9 838	2 779	16 814	35 590
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 576	2 493	2 014	2 192	1 840	4 636	9 946	2 718	8 275	41 690
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Provisions pour pertes de crédit									(695)	(695)
	13 591	4 742	4 101	6 245	4 699	15 543	53 387	7 041	27 108	136 457
Autres										
Instruments financiers dérivés	562	872	403	255	180	904	2 070	3 177	–	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									631	631
Immobilisations corporelles									558	558
Goodwill									1 409	1 409
Immobilisations incorporelles									1 239	1 239
Autres actifs ⁽¹⁾	381	109	71	85	36	83	79	109	1 223	2 176
	943	981	474	340	216	987	2 149	3 286	5 060	14 436
	29 442	10 223	7 082	8 367	6 477	24 431	75 626	19 383	64 796	245 827

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts*.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	944	1 829	2 410	2 083	2 578	4 641	8 463	2 255	28 516	53 719
Entreprises et administrations publiques	10 689	5 744	6 423	2 539	2 032	7 762	10 601	4 843	46 938	97 571
Institutions de dépôts	2 252	495	134	–	–	–	–	53	2 447	5 381
	13 885	8 068	8 967	4 622	4 610	12 403	19 064	7 151	77 901	156 671
Autres										
Acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	1 243	472	259	118	99	578	6 147	4 553	1 894	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 652	932	3 049	3 315	–	–	–	–	8 819	21 767
Instruments financiers dérivés	410	922	449	303	255	826	1 542	1 905	–	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 873	448	1 081	–	3 486	9 272	3 938	–	20 098
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	36	873	–	–	909
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	327	85	231	55	51	75	130	163	3 732	4 849
	12 662	5 149	4 532	4 872	405	5 001	17 964	10 559	14 445	75 589
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Capitaux propres									13 558	13 558
	26 547	13 217	13 499	9 494	5 015	17 404	37 028	17 719	105 904	245 827
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	240	848	648	906	408	892	40	2	–	3 984
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									7 688	7 688
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	2 736	2 298	15	–	–	–	–	–	5 049
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 841	3 532	3 214	4 100	3 303	3 584	6 730	124	23 963	52 391
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	79	147	199	195	190	676	1 431	425	–	3 342

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 39,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2018			2017			2016		2017	2016
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	Total	Total
Revenu total	1 754	1 806	1 704	1 675	1 597	1 633	1 569	1 557	6 609	5 840
Résultat net	547	550	525	518	484	497	307	478	2 024	1 256
Résultat par action (\$)										
de base	1,46	1,48	1,40	1,39	1,30	1,35	0,79	1,32	5,44	3,31
dilué	1,44	1,46	1,39	1,37	1,28	1,34	0,78	1,31	5,38	3,29
Dividendes par action ordinaire (\$)	0,60	0,60	0,58	0,58	0,56	0,56	0,55	0,55	2,28	2,18
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	18,6	18,7	17,8	18,2	17,9	18,4	11,0	18,7	18,1	11,7
Actif total	256 259	251 065	245 827	240 072	239 020	234 119	232 206	229 896		
Prêts dépréciés nets ⁽¹⁾ selon l'IFRS 9	382	371								
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39			206	240	213	226	281	251		
Par action ordinaire (\$)										
Valeur comptable	32,64	31,75	31,51	30,84	29,97	29,51	28,52	28,39		
Cours de l'action										
haut	64,08	65,35	62,74	56,44	58,75	56,60	47,88	46,65		
bas	58,69	62,33	55,29	51,77	52,94	46,83	44,14	40,98		

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création. Au cours du deuxième trimestre de 2018, suite au raffinement du processus d'identification des prêts dépréciés, certains prêts classés en phase 1 et 2 au 31 janvier 2018 ont été reclassés en phase 3. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	40
États consolidés des résultats	41
États consolidés du résultat global	42
États consolidés de la variation des capitaux propres	44
États consolidés des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	46

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2018 ⁽¹⁾	Au 1 ^{er} novembre 2017 ⁽¹⁾	Au 31 octobre 2017
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 948	8 801	8 802
Valeurs mobilières (notes 5, 6 et 7)			
À la juste valeur par le biais du résultat net	59 368	52 228	47 536
Disponibles à la vente			8 552
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 395	6 424	
Détenues jusqu'à leur échéance			9 255
Au coût amorti	7 679	6 653	
	73 442	65 305	65 343
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 636	20 789	20 789
Prêts (note 8)			
Hypothécaires résidentiels	51 874	51 609	51 634
Aux particuliers	36 155	35 590	35 590
Créances sur cartes de crédit	2 245	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques	43 604	41 690	41 690
	133 878	131 136	131 161
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 652	5 991	5 991
Provisions pour pertes de crédit	(666)	(673)	(695)
	139 864	136 454	136 457
Autres			
Instruments financiers dérivés	7 905	8 423	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	649	631	631
Immobilisations corporelles	560	558	558
Goodwill	1 408	1 409	1 409
Immobilisations incorporelles	1 275	1 239	1 239
Autres actifs (note 10)	2 572	2 226	2 176
	14 369	14 486	14 436
	256 259	245 835	245 827
Passif et capitaux propres			
Dépôts (notes 6 et 11)	164 774	156 787	156 671
Autres			
Acceptations	6 652	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 827	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	26 645	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	5 782	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 6 et 9)	19 620	20 122	20 098
Autres passifs (note 12)	5 196	5 791	5 758
	76 722	75 646	75 589
Dettes subordonnées (note 13)	755	9	9
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque (notes 14 et 16)			
Actions privilégiées	2 150	2 050	2 050
Actions ordinaires	2 868	2 768	2 768
Surplus d'apport	52	58	58
Résultats non distribués	8 018	7 567	7 706
Autres éléments cumulés du résultat global	139	158	168
	13 227	12 601	12 750
Participations ne donnant pas le contrôle	781	792	808
	14 008	13 393	13 558
	256 259	245 835	245 827

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) La présentation des bilans consolidés au 30 avril 2018 et au 1^{er} novembre 2017 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018 ⁽¹⁾	2017	2018 ⁽¹⁾	2017
Revenus d'intérêts				
Prêts	1 364	1 117	2 688	2 233
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	229	155	386	316
Valeurs mobilières disponibles à la vente		63		133
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	36		71	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		27		46
Valeurs mobilières au coût amorti	42		78	
Dépôts auprès d'institutions financières	47	26	93	44
	1 718	1 388	3 316	2 772
Frais d'intérêts				
Dépôts	595	431	1 144	831
Passifs relatifs à des créances cédées	100	100	199	197
Dette subordonnée	6	7	6	15
Autres	132	35	248	61
	833	573	1 597	1 104
Revenu net d'intérêts	885	815	1 719	1 668
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	75	90	178	178
Commissions de courtage en valeurs mobilières	47	57	101	115
Revenus des fonds communs de placement	106	101	217	202
Revenus des services fiduciaires	146	126	291	249
Revenus de crédit	97	84	194	167
Revenus sur cartes	36	29	76	62
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	68	64	136	132
Revenus (pertes) de négociation	164	76	392	170
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		49		75
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	19		47	
Revenus d'assurances, montant net	29	30	60	61
Revenus de change, autres que de négociation	24	23	46	41
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	5	9	12	17
Autres	53	44	91	93
	869	782	1 841	1 562
Revenu total	1 754	1 597	3 560	3 230
Dotations aux pertes de crédit (note 8)	91	56	178	116
	1 663	1 541	3 382	3 114
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	601	574	1 232	1 162
Frais d'occupation	60	60	118	119
Technologie	153	139	314	276
Communications	17	15	33	31
Honoraires professionnels	56	60	116	126
Autres	105	93	203	196
	992	941	2 016	1 910
Résultat avant charge d'impôts	671	600	1 366	1 204
Charge d'impôts	124	116	269	223
Résultat net	547	484	1 097	981
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés	26	20	48	39
Actionnaires ordinaires	496	442	1 001	901
Actionnaires de la Banque	522	462	1 049	940
Participations ne donnant pas le contrôle	25	22	48	41
	547	484	1 097	981
Résultat par action (en dollars) (note 18)				
de base	1,46	1,30	2,94	2,65
dilué	1,44	1,28	2,90	2,62
Dividendes par action ordinaires (en dollars)	0,60	0,56	1,20	1,12

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Les états consolidés des résultats pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 tiennent compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018 ⁽¹⁾	2017	2018 ⁽¹⁾	2017
Résultat net	547	484	1 097	981
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	78	94	(3)	37
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(21)	(36)	(1)	(12)
	57	58	(4)	25
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		65		86
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(35)		(64)
		30		22
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(9)		(5)	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)		(2)	
	(12)		(7)	
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	–	(29)	11	(29)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(11)	(7)	(21)	(13)
	(11)	(36)	(10)	(42)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(1)	–	1	–
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(3)	(80)	33	39
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)		–	
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	19	(41)	(7)	(56)
	13	(121)	26	(17)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	46	(69)	6	(12)
Résultat global	593	415	1 103	969
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires de la Banque	564	389	1 056	926
Participations ne donnant pas le contrôle	29	26	47	43
	593	415	1 103	969

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Les états consolidés du résultat global pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 tiennent compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018 ⁽¹⁾	2017	2018 ⁽¹⁾	2017
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	–	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(5)	(7)	1	(2)
	(5)	(7)	1	(2)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		24		30
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(13)		(23)
		11		7
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4)		(2)	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–		1	
	(4)		(1)	
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	–	(11)	4	(11)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(5)	(2)	(8)	(4)
	(5)	(13)	(4)	(15)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(1)	(29)	12	14
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)		–	
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	(14)	(3)	(20)
	(9)	(52)	5	(16)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Les états consolidés du résultat global pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018 tiennent compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2018 ⁽¹⁾	2017
Actions privilégiées au début (note 14)	2 050	1 650
Émission d'actions privilégiées, série 40	300	–
Rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation	(200)	–
Actions privilégiées à la fin	2 150	1 650
Actions ordinaires au début (note 14)	2 768	2 645
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	92	149
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(25)	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	33	3
Autres	–	(4)
Actions ordinaires à la fin	2 868	2 793
Surplus d'apport au début	58	73
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 16)	6	6
Options d'achat d'actions levées	(12)	(22)
Surplus d'apport à la fin	52	57
Résultats non distribués au début	7 706	6 706
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(139)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 049	940
Dividendes (note 14)	–	–
Actions privilégiées	(48)	(39)
Actions ordinaires	(409)	(382)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	(159)	–
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts	(6)	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	33	39
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(7)	(56)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	–	(31)
Autres	(2)	(13)
Résultats non distribués à la fin	8 018	7 164
Autres éléments cumulés du résultat global au début	168	218
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(10)	–
Écart de change, montant net	(4)	25
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	–	22
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(7)	–
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(9)	(44)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	–
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	139	221
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	13 227	11 885
Participations ne donnant pas le contrôle au début	808	810
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(16)	–
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	48	41
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(58)	(55)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	781	798
Capitaux propres	14 008	12 683

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 30 avril 2018	Au 30 avril 2017
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	(17)	51
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	–	73
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	–
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	137	91
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(3)	6
	139	221

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) L'état consolidé de la variation des capitaux propres pour le semestre terminé le 30 avril 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2018 ⁽¹⁾	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 097	981
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	178	116
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	146	192
Gain sur cession d'une participation dans une coentreprise	–	(12)
Impôts différés	16	2
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		(75)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(47)	
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(12)	(17)
Charge au titre des options d'achat d'actions	6	6
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(7 140)	(1 032)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 153	(3 533)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(3 418)	(4 041)
Dépôts	8 103	9 094
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 536)	(2 030)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	4 878	2 482
Instruments financiers dérivés, montant net	(312)	602
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(87)	(107)
Actifs et passifs d'impôt exigible	(139)	(126)
Autres éléments	(889)	(673)
	2 997	1 829
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	300	–
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(200)	–
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	113	126
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(184)	–
Émission de dette subordonnée	750	–
Remboursement de dette subordonnée	–	(1 000)
Frais d'émission d'actions	(6)	–
Dividendes versés	(452)	(418)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(58)	(55)
	263	(1 347)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	13
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente		(2 181)
Achats de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2 012)	
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente		466
Échéances de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10	
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente		5 599
Cessions de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 935	
Achats de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		(3 456)
Achats de valeurs mobilières au coût amorti	(1 303)	
Cessions de valeurs mobilières au coût amorti	155	
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	66	332
Variation nette des immobilisations corporelles	(116)	(41)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(135)	(115)
	(1 400)	617
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	287	488
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 147	1 587
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 801	8 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽²⁾	10 948	9 770
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 623	1 184
Intérêts et dividendes reçus	3 255	2 746
Impôts payés sur les résultats	314	364

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) L'état consolidé des flux de trésorerie pour le semestre terminé le 30 avril 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Cette rubrique représente le solde de Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 2,0 G\$ au 30 avril 2018 (2,0 G\$ au 31 octobre 2017) pour lequel il y a des restrictions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	46	Note 12	Autres passifs	77
Note 2	Modifications de méthodes comptables	47	Note 13	Dette subordonnée	77
Note 3	Modifications futures de méthodes comptables	50	Note 14	Capital-actions	78
Note 4	Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9	50	Note 15	Informations sur le capital	80
Note 5	Juste valeur des instruments financiers	57	Note 16	Palements fondés sur des actions	80
Note 6	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	62	Note 17	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	81
Note 7	Valeurs mobilières	63	Note 18	Résultat par action	82
Note 8	Prêts et provisions pour pertes de crédit	65	Note 19	Informations sectorielles	82
Note 9	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	76	Note 20	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	83
Note 10	Autres actifs	76			
Note 11	Dépôts	77			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 29 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 30 avril 2018.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés qui ont été appliquées à compter du 1^{er} novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*.

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2017. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit* est maintenant présentée sous deux rubriques distinctes. La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* pour un montant de 1 116 M\$ et dans les *Prêts aux particuliers* pour un montant de 874 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, un montant de 53 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts* (108 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2017).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque a choisi de continuer d'appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que d'adopter celles de l'IFRS 9. La Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs, et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 sur les soldes du bilan consolidé est présentée à la note 4.

Résumé des modifications de méthodes comptables

Classement et évaluation des actifs financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Modèle économique

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. L'amortissement des primes et des escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la perte de crédit attendue et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise initialement les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour perte de crédit attendue. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés en vertu de l'option juste valeur sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts au coût amorti

Les prêts comptabilisés au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque. À leur comptabilisation initiale, les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement, le cas échéant.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés. Les créances sur cartes de crédit et leurs provisions pour pertes de crédit correspondantes sont radiées lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

NOTE 3 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées publiées par l'IASB sur les états financiers consolidés. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et de la publication par l'IASB du texte définitif du nouveau *Cadre conceptuel de l'information financière*.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9

Les exigences de l'IFRS 9 relativement au classement et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1^{er} novembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués*, aux *Autres éléments cumulés du résultat global* et aux *Participations ne donnant pas le contrôle* au 1^{er} novembre 2017.

L'information qui suit présente les incidences sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Classement et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Le tableau suivant présente le classement et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque antérieurement déterminés selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 ainsi que le nouveau classement et la nouvelle valeur comptable déterminés selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, le cas échéant. Pour les instruments financiers dont la méthode d'évaluation a changé, de plus amples renseignements sont fournis ci-après : se reporter à la lettre inscrite dans la colonne référence.

	Au 31 octobre 2017	Au 1 ^{er} novembre 2017			
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	Référence
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 802	8 801	Prêts et créances	Au coût amorti	
Valeurs mobilières					
Titres de créance et titres de participation	46 780	46 780	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Titres de créance	56	56	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
Titres de participation	45	45	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(a)
Titres de créance	655	655	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(b)
	5 489	5 489	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	32	25	Disponibles à la vente	Au coût amorti	(c)
	2 359	2 359	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(d)
Titres de participation	280	280	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(e)
	392	392	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	(f)
Titres de créance	6 628	6 628	Détenus jusqu'à leur échéance	Au coût amorti	
	2 627	2 596	Détenus jusqu'à leur échéance	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(g)
	65 343	65 305			
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 132 657	20 132 657	Prêts et créances Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Au coût amorti Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	20 789	20 789			
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	45 658	45 658	Prêts et créances	Au coût amorti	
	5 523	5 523	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
	453	428	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
Aux particuliers	35 590	35 590	Prêts et créances	Au coût amorti	
Créances sur cartes de crédit	2 247	2 247	Prêts et créances	Au coût amorti	
Aux entreprises et aux administrations publiques	41 269	41 269	Prêts et créances	Au coût amorti	
	306	306	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
	115	115	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(i)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 991	5 991	Prêts et créances	Au coût amorti	
	137 152	137 127			
Instruments financiers dérivés	8 423	8 423	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Autres actifs	994	994	Prêts et créances	Au coût amorti	

NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)

	Au 31 octobre 2017	Au 1 ^{er} novembre 2017			
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	Référence
Passifs financiers					
Dépôts	148 169	148 169	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	3 001	3 117	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du	
	5 501	5 501	Désignés à la juste valeur par le biais du	résultat net en vertu de l'option juste valeur	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du	
	156 671	156 787		résultat net en vertu de l'option juste valeur	
Acceptations	5 991	5 991	Au coût amorti	Au coût amorti	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	15 363	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 233	21 233	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	534	534	Désignés à la juste valeur par le biais du	Désignés à la juste valeur par le biais du	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	21 767	21 767			
Instruments financiers dérivés	6 612	6 612	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Passifs relatifs à des créances cédées	11 568	11 568	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	2 321	2 345	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du	
	6 209	6 209	Désignés à la juste valeur par le biais du	résultat net en vertu de l'option juste valeur	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du	
	20 098	20 122		résultat net en vertu de l'option juste valeur	
Autres passifs	2 902	2 902	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	15	15	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Dettes subordonnées	9	9	Au coût amorti	Au coût amorti	

- (a) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1^{er} novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (b) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a décidé d'annuler cette désignation et a classé ces titres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (c) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, la Banque a classé ces titres de créance comme étant au coût amorti, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (d) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.

- (e) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de participation détenus dans des portefeuilles autres que de négociation, comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.
- (f) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (g) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains titres de créance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.
- (h) Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient classés dans la catégorie des prêts et créances et étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, ces prêts doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (i) Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, puisqu'en vertu de l'IAS 39, il était permis de désigner irrévocablement à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur l'intégralité d'un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui seraient bifurqués et comptabilisés séparément. Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a annulé cette désignation. En vertu de l'IFRS 9, l'intégralité de l'instrument financier hybride est classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (j) Au 31 octobre 2017, ces passifs financiers étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains dépôts et certains passifs relatifs à des créances cédées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.

NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers déterminée selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de la nouvelle valeur comptable déterminée selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 le cas échéant, ainsi que l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôt.

Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017

	Ajustements IFRS 9			Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
	liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 802
Provisions pour pertes de crédit	–	–	(1)	(1)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	–	(1)	8 801
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				47 536
Reclassement vers :				
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat	(655)	–	–	(655)
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	2 359	–	–	2 359
Titres de participation disponibles à la vente	392	–	–	392
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	2 627	(31)	–	2 596
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	4 723	(31)	–	52 228
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 552
Reclassement vers :				
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(280)	–	–	(280)
Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	(392)	–	–	(392)
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 359)	–	–	(2 359)
Titres de créance au coût amorti	(32)	–	–	(32)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat	(5 489)	–	–	(5 489)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	(8 552)	–	–	–
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				–
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	5 489	–	–	5 489
Titres de participation disponibles à la vente	280	–	–	280
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	655	–	–	655
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	6 424	–	–	6 424
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				9 255
Reclassement vers :				
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 627)	–	–	(2 627)
Titres de créance au coût amorti	(6 628)	–	–	(6 628)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	(9 255)	–	–	–
Valeurs mobilières au coût amorti				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				–
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	32	(4)	(3)	25
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	6 628	–	–	6 628
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	6 660	(4)	(3)	6 653

Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 (suite)

	liés au classement	Ajustements IFRS 9 liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
Prêts hypothécaires résidentiels				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				51 634
Ajustements liés au classement et à l'évaluation	–	(25)	–	(25)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	(25)	–	51 609
Provisions pour pertes de crédit				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				(695)
Ajustements liés à la dépréciation des prêts au coût amorti	–	–	22	22
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	–	22	(673)
Autres actifs				
Au 31 octobre 2017				2 176
Actifs d'impôt — ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation	–	56	(6)	50
Au 1^{er} novembre 2017	–	56	(6)	2 226
Dépôts				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				156 671
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	–	116	–	116
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	116	–	156 787
Passifs relatifs à des créances cédées				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				20 098
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	–	24	–	24
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	24	–	20 122
Autres passifs				
Au 31 octobre 2017				5 758
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan	–	–	58	58
Passifs d'impôt — ajustements liés à la dépréciation	–	–	(25)	(25)
Au 1^{er} novembre 2017	–	–	33	5 791
Incidence des ajustements IFRS 9 sur les capitaux propres au 1^{er} novembre 2017	–	(144)	(21)	

Le tableau suivant présente un rapprochement des rubriques *Résultats non distribués*, *Autres éléments cumulés du résultat global* et *Participations ne donnant pas le contrôle* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de ces rubriques suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017.

	Résultats non distribués	Autres éléments cumulés du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Incidence sur les capitaux propres au 1 ^{er} novembre 2017
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39	7 706	168	808	
Ajustements liés à l'évaluation, déduction faite des impôts	(131)	(10)	(3)	(144)
Ajustements liés à la dépréciation, déduction faite des impôts	(8)	–	(13)	(21)
Incidence des ajustements IFRS 9	(139)	(10)	(16)	(165)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	7 567	158	792	

NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués au coût amorti certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2017. La juste valeur de ces titres de créance au 30 avril 2018 est de 14 M\$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* pour le semestre terminé le 30 avril 2018 aurait été négligeable.

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2017, en vertu de l'option juste valeur. La juste valeur de ces titres de créance au 30 avril 2018 est de 271 M\$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée à l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2018 aurait été négligeable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017.

	Provisions pour pertes de crédit selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 ⁽¹⁾	Ajustements liés au classement	Ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation	Provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	1	1
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–	–	–
Au coût amorti	–	3	–	3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	11	–	7	18
Aux particuliers	142	–	119	261
Créances sur cartes de crédit	92	–	36	128
Aux entreprises et aux administrations publiques	439	–	(189)	250
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11	–	5	16
	695	–	(22)	673
Autres actifs	–	–	–	–
Autres passifs⁽²⁾	–	–	58	58
	695	3	37	735

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Créances achetées* était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2017. Cette rubrique est maintenant présentée dans les *Prêts* et dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé. Ainsi, les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$ au 31 octobre 2017.

(2) Les ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation incluent des provisions pour pertes de crédit d'un montant de 58 M\$ sur les engagements hors bilan tels que les lettres de garantie et les lettres de crédit documentaire, les engagements inutilisés, et les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit. Au 31 octobre 2017, ces provisions étaient présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit*.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

Au 30 avril 2018								
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	10 948	10 948	10 948	10 948
Valeurs mobilières	54 977	4 391	6 040	355	7 679	7 668	73 442	73 431
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	416	–	–	17 220	17 220	17 636	17 636
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	5 979	–	–	–	133 885	133 780	139 864	139 759
Autres								
Instruments financiers dérivés	7 905	–	–	–	–	–	7 905	7 905
Autres actifs	–	–	–	–	1 293	1 293	1 293	1 293
Passifs financiers								
Dépôts	–	9 183			155 591 ⁽¹⁾	155 595	164 774	164 778
Autres								
Acceptations	–	–			6 652	6 652	6 652	6 652
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 827	–			–	–	12 827	12 827
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	311			26 334	26 334	26 645	26 645
Instruments financiers dérivés	5 782	–			–	–	5 782	5 782
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 909			11 711	11 696	19 620	19 605
Autres passifs	17	–			2 778	2 772	2 795	2 789
Dettes subordonnées	–	–			755	744	755	744

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2017

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 802	8 802	8 802	8 802
Valeurs mobilières	46 780	756	8 552	9 255	9 229	65 343	65 317
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	657	–	20 132	20 132	20 789	20 789
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽¹⁾	5 523	115	–	130 819	130 958	136 457	136 596
Autres							
Instruments financiers dérivés	8 423	–	–	–	–	8 423	8 423
Autres actifs	–	–	–	994	994	994	994
Passifs financiers							
Dépôts	–	5 501		151 170 ⁽²⁾	151 571	156 671	157 072
Autres							
Acceptations	–	–		5 991	5 991	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	–		–	–	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	534		21 233	21 233	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	6 612	–		–	–	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209		13 889	13 940	20 098	20 149
Autres passifs	15	–		2 902	2 904	2 917	2 919
Dettes subordonnées	–	–		9	6	9	6

(1) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018, 45 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 6 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (132 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 11 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert au cours du trimestre terminé le 30 avril 2017). De plus, au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018, 8 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 (67 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 9 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert au cours du trimestre terminé le 30 avril 2017). Au cours des semestres terminés les 30 avril 2018 et 2017, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers			
Valeurs mobilières			
À la juste valeur par le biais du résultat net			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	2 654	8 864	—
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	—	9 154	—
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 518	110	—
Autres titres de créance	—	2 717	23
Titres de participation	31 669	475	184
	37 841	21 320	207
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	82	2 747	—
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	—	2 666	—
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	122	—	—
Autres titres de créance	—	423	—
Titres de participation	—	122	233
	204	5 958	233
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	—	416	—
Prêts	—	5 571	408
Autres			
Instruments financiers dérivés	69	7 788	48
	38 114	41 053	896
Passifs financiers			
Dépôts	—	9 336	—
Autres			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	7 928	4 899	—
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	311	—
Instruments financiers dérivés	205	5 535	42
Passifs relatifs à des créances cédées	—	7 909	—
Autres passifs	—	17	—
	8 133	28 007	42

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

				Au 31 octobre 2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 506	6 156	–	8 662
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	7 770	–	7 770
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 916	212	–	2 128
Autres titres de créance	–	2 599	–	2 599
Titres de participation	25 751	610	16	26 377
	30 173	17 347	16	47 536
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	66	4 215	–	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 584	–	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	519	2	–	521
Autres titres de créance	–	494	–	494
Titres de participation	109	237	326	672
	694	7 532	326	8 552
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	657	–	657
Prêts	–	5 638	–	5 638
Autres				
Instruments financiers dérivés	68	8 284	71	8 423
	30 935	39 458	413	70 806
Passifs financiers				
Dépôts	–	5 708	1	5 709
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 515	4 848	–	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	534	–	534
Instruments financiers dérivés	118	6 443	51	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209	–	6 209
Autres passifs	–	15	–	15
	10 633	23 757	52	34 442

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2018, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le semestre terminé le 30 avril 2018, à l'exception des analyses de sensibilité pour les prêts : la Banque fait varier des données non observables telle qu'une prime de liquidité et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 45 M\$ au 30 avril 2018. Au 31 octobre 2017, il n'y avait aucune analyse de sensibilité puisqu'aucun prêt n'était classé dans le niveau 3.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Semestre terminé le 30 avril 2018				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	184	158	428	20	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	28	—	14	(5)	—
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	—	—	—	—	—
Achats	10	75	—	—	—
Ventes	(15)	—	—	—	—
Émissions	—	—	4	—	—
Règlements et autres	—	—	(38)	(4)	—
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	—	—	—	(1)	—
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	—	—	—	(4)	1
Juste valeur au 30 avril 2018	207	233	408	6	—
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2018 ⁽³⁾	9	—	14	(5)	—

	Semestre terminé le 30 avril 2017			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2016	18	305	15	(7)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	—	13	1	—
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	—	(4)	—	—
Achats	1	29	—	—
Ventes	(9)	(38)	—	—
Émissions	—	—	—	(7)
Règlements et autres	—	(4)	9	1
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	2	—	—	(1)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	—	—	3	6
Juste valeur au 30 avril 2017	12	301	28	(8)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2017 ⁽⁵⁾	—	—	1	—

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 37 M\$.

(3) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 18 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 14 M\$.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 1 M\$.

NOTE 6 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 et à la note 2 des présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et certains engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 30 avril 2018	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2018	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2018	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	4 391	(1)	(39)	(76)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	416	—	—	—
	4 807	(1)	(39)	(76)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ^{(1) (2)}	9 183	122	161	130
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	311	—	—	—
Passifs relatifs à des créances cédées	7 909	12	103	17
	17 403	134	264	147

	Valeur comptable au 30 avril 2017	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2017	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2017	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	759	4	—	22
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	54	—	—	—
Prêts	115	9	(4)	(29)
	928	13	(4)	(7)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ^{(1) (2)}	5 162	(139)	(118)	(73)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 097	(1)	56	(151)
	11 259	(140)	(62)	(224)

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2018, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 26 M\$ (perte de 55 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2017). Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, cette variation donne lieu à une perte de 10 M\$ (perte de 76 M\$ pour le semestre terminé 30 avril 2017).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 30 avril 2018, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe principalement dans la catégorie « Excellent ». Se reporter à la note 8 pour le rapprochement des provisions pour pertes de crédit.

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Au 30 avril 2018			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽¹⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 862	3	(36)	2 829
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 655	39	(28)	2 666
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	122	–	–	122
Autres titres de créance	429	1	(7)	423
Titres de participation	357	1	(3)	355
	6 425	44	(74)	6 395

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'un montant négligeable au 30 avril 2018, sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Se reporter à la note 8.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est de réaliser des revenus de dividendes.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, des revenus de dividendes de 8 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements, dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du semestre terminé le 30 avril 2018.

	Semestre terminé le 30 avril 2018		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	158	122	280
Variation de la juste valeur	–	–	–
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	75	26	101
Cessions ⁽¹⁾	–	(26)	(26)
Juste valeur au 30 avril 2018	233	122	355

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés publiques pour des raisons économiques.

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2017			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 308	6	(33)	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 502	87	(5)	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	536	–	(15)	521
Autres titres de créance	487	9	(2)	494
Titres de participation	633	64	(25)	672
	8 466	166	(80)	8 552

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2017, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats et aucun montant n'avait été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Au 30 avril 2017, la Banque avait conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existait aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 30 avril 2018
Titres émis ou garantis par	
Le gouvernement du Canada	4 499
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1 605
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	21
Autres titres de créance	1 555
Valeur comptable brute	7 680
Provisions pour pertes de crédit	1
Valeur comptable	7 679

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti en raison de l'augmentation de leur risque de crédit. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 14 M\$ et la Banque a comptabilisé un gain d'un montant négligeable dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Au 30 avril 2017, il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT

Les prêts sont comptabilisés dans le bilan consolidé au 30 avril 2018, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

L'information fournie dans les tableaux aux pages suivantes est présentée selon l'IFRS 9 au 30 avril 2018 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017, et tient compte des modifications à la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 des présents états financiers consolidés.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

- Phase 1 : Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.
- Phase 2 : Les actifs financiers pour lesquels il a été déterminé que le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 2.
- Phase 3 : Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.
- DAC : Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation utilisées

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif (calculs des fonds propres, établissement de prix, IFRS 9 ou toute autre fin liée à la gestion des risques), permet d'uniformiser l'évaluation des risques.

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille actuel est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette phase, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice à venir; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, comme point de départ, la PCD attendue. Dans certains cas, d'autres valeurs de la PCD seront utilisées : une PCD « conjoncture défavorable » lorsqu'on prévoit un ralentissement pour l'année à venir ou une PCD « conjoncture favorable » lorsque le contexte économique attendu est nettement meilleur que la moyenne. Dans ce dernier cas, la PCD fournie comme point de départ sera fondée sur la PCD réalisée de l'exercice précédent.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis, en supposant que les remboursements précédents ont été faits. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps et atteint zéro à l'échéance du prêt. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur le cycle de vie comportemental du produit.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Détermination d'un actif financier déprécié

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Pour les créances sur cartes de crédit, les conditions sont les mêmes à l'exception du critère des paiements contractuels en souffrance qui est de 180 jours au lieu de 90 jours, ce qui est similaire au modèle réglementaire.

Qualité du crédit des prêts

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute au 30 avril 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter à la section « Gestion du risque de crédit » du Rapport annuel 2017.

Au 30 avril 2018					
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	DAC	
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	18 069	—	—	—	18 069
Bon	14 760	15	—	—	14 775
Satisfaisant	8 500	403	—	—	8 903
À signaler	410	743	—	—	1 153
Faible	51	365	—	—	416
Défaut	—	—	126	—	126
Approche NI avancée	41 790	1 526	126	—	43 442
Approche standardisée	2 176	15	17	565	8 432
Valeur comptable brute	43 966	1 541	143	565	51 874
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	26	13	18	(34)	23
Valeur comptable	43 940	1 528	125	599	51 851
Aux particuliers					
Excellent	12 517	1	—	—	12 518
Bon	10 264	74	—	—	10 338
Satisfaisant	5 303	931	—	—	6 234
À signaler	355	693	—	—	1 048
Faible	72	234	—	—	306
Défaut	—	—	135	—	135
Approche NI avancée	28 511	1 933	135	—	30 579
Approche standardisée	4 493	153	22	908	5 576
Valeur comptable brute	33 004	2 086	157	908	36 155
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	74	127	65	—	266
Valeur comptable	32 930	1 959	92	908	35 889
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	403	—	—	—	403
Bon	281	—	—	—	281
Satisfaisant	819	33	—	—	852
À signaler	306	259	—	—	565
Faible	12	110	—	—	122
Défaut	—	—	—	—	—
Approche NI avancée	1 821	402	—	—	2 223
Approche standardisée	22	—	—	—	22
Valeur comptable brute	1 843	402	—	—	2 245
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	30	102	—	—	132
Valeur comptable	1 813	300	—	—	2 113
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁴⁾					
Excellent	3 753	—	—	—	3 763
Bon	22 005	15	—	—	22 084
Satisfaisant	17 444	1 028	—	—	18 718
À signaler	1 446	1 412	—	—	2 858
Faible	13	119	—	—	132
Défaut	—	—	250	—	250
Approche NI avancée	44 661	2 574	250	—	47 805
Approche standardisée	2 408	5	36	2	2 451
Valeur comptable brute	47 069	2 579	286	2	50 256
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	43	81	121	—	245
Valeur comptable	47 026	2 498	165	2	50 011
Total des prêts					
Valeur comptable brute	125 882	6 608	586	1 475	140 530
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	173	323	204	(34)	666
Valeur comptable	125 709	6 285	382	1 509	139 864

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(3) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 30 avril 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 30 avril 2018			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾				
Particuliers				
Excellent	11 098	8	–	11 106
Bon	2 466	16	–	2 482
Satisfaisant	980	125	–	1 105
À signaler	80	89	–	169
Faible	1	17	–	18
Défaut	–	–	2	2
Autres que particuliers				
Excellent	5 463	–	–	5 463
Bon	12 474	–	–	12 474
Satisfaisant	4 396	372	–	4 768
À signaler	180	269	–	449
Faible	3	16	–	19
Défaut	–	–	2	2
Approche NI avancée	37 141	912	4	38 057
Approche standardisée	6 643	–	–	6 643
Exposition totale	43 784	912	4	44 700
Provisions pour pertes de crédit	30	21	1	52
Exposition totale, déduction faite des provisions	43 754	891	3	44 648

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Qualité du crédit des prêts

	Au 31 octobre 2017				
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ^{(1) (2)}	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni dépréciés	50 232	34 305	2 193	47 369	134 099
En souffrance ⁽³⁾ mais non dépréciés	220	331	54	78	683
Dépréciés	66	80	–	234	380
DAC	1 116	874	–	–	1 990
Prêts bruts	51 634	35 590	2 247	47 681	137 152
Moins : provisions sur prêts dépréciés					
Provisions individuelles	13	22	–	119	154
Provisions collectives	–	18	–	2	20
Provisions sur prêts DAC	(31)	7	–	–	(24)
Provisions sur prêts dépréciés	(18)	47	–	121	150
	51 652	35 543	2 247	47 560	137 002
Moins :					
Provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾					139
Provision collective sur prêts non dépréciés ⁽⁵⁾					406
					545
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions					136 457

- (1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.
- (2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (3) Un prêt était en souffrance lorsque la contrepartie n'avait pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.
- (4) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- (5) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

	Au 30 avril 2018				Au 31 octobre 2017			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	77	74	25	31	111	88	22	30
De 61 à 90 jours	47	47	13	36	40	39	11	15
Plus de 90 jours ⁽³⁾	–	–	24	–	69	204	21	33
	124	121	62	67	220	331	54	78

- (1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- (2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés ⁽¹⁾

	Au 30 avril 2018			Au 31 octobre 2017		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	143	18	125	66	13	53
Aux particuliers	157	65	92	80	40	40
Créances sur cartes de crédit ⁽²⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾	286	121	165	234	121	113
	586	204	382	380	174	206

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts DAC.
- (2) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.
- (3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Trimestre terminé le 30 avril 2018					Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2018
	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2018	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
Au coût amorti ⁽²⁾	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	27	(1)	(2)	–	(1)	23
Aux particuliers	260	51	(49)	(5)	9	266
Créances sur cartes de crédit	130	24	(25)	–	3	132
Aux entreprises et aux administrations publiques	233	12	(8)	(13)	4	228
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13	4	–	–	–	17
	663	90	(84)	(18)	15	666
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	3	–	–	–	–	3
Engagements inutilisés	47	–	–	–	–	47
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	1	1	–	–	–	2
	51	1	–	–	–	52
	716	91	(84)	(18)	15	720

	Semestre terminé le 30 avril 2018					Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2018
	Provisions pour pertes de crédit au 1 ^{er} novembre 2017	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
Au coût amorti ⁽²⁾	3	(2)	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	18	10	(5)	–	–	23
Aux particuliers	261	93	(90)	(5)	7	266
Créances sur cartes de crédit	128	47	(50)	–	7	132
Aux entreprises et aux administrations publiques	250	35	(45)	(13)	1	228
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16	1	–	–	–	17
	673	186	(190)	(18)	15	666
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	3	–	–	–	–	3
Engagements inutilisés	54	(7)	–	–	–	47
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	1	1	–	–	–	2
	58	(6)	–	–	–	52
	735	178	(190)	(18)	15	720

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 39 M\$ (74 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2018).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Au 30 avril 2018, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées à la rubrique *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 30 avril 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total
Hypothécaires résidentiels					
Solde au 31 janvier 2018	26	12	19	(30)	27
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	2	(2)	–	–	–
Vers la phase 2	–	1	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(5)	3	2	(3)	(3)
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	–	–	(1)	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	–	1	1	(3)	(1)
Radiations	–	–	(2)	–	(2)
Dispositions	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	(1)	(2)
Solde au 30 avril 2018	26	13	18	(34)	23
Comprend :					
Montants utilisés	26	13	18	(34)	23
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–
Aux particuliers					
Solde au 31 janvier 2018	81	119	60	2	262
Créations ou acquisitions	11	–	–	–	11
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	16	(16)	–	–	–
Vers la phase 2	(7)	9	(2)	–	–
Vers la phase 3	(2)	(30)	32	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(22)	47	19	3	47
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(4)	(3)	–	–	(7)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(8)	7	49	3	51
Radiations	–	–	(49)	–	(49)
Dispositions	–	–	–	(5)	(5)
Recouvrements	–	–	5	–	5
Variations des taux de change et autres	2	2	–	–	4
Solde au 30 avril 2018	75	128	65	–	268
Comprend :					
Montants utilisés	74	127	65	–	266
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	1	1	–	–	2

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues comptabilisé initialement à l'égard des nouveaux prêts DAC durant le trimestre terminé le 30 avril 2018 est de 78 M\$. Le montant actualisé a été déduit du prix d'acquisition initial.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

	Trimestre terminé le 30 avril 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total
Créances sur cartes de crédit					
Solde au 31 janvier 2018	41	114	–	–	155
Créations ou acquisitions	2	–	–	–	2
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	23	(23)	–	–	–
Vers la phase 2	(4)	4	–	–	–
Vers la phase 3	–	(14)	14	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(21)	46	8	–	33
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	–	(11)	–	–	(11)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	–	2	22	–	24
Radiations	–	–	(25)	–	(25)
Dispositions	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–
Solde au 30 avril 2018	41	116	–	–	157
Comprend :					
Montants utilisés	30	102	–	–	132
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	11	14	–	–	25
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾					
Solde au 31 janvier 2018	56	77	133	–	266
Créations ou acquisitions	7	–	–	–	7
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	3	(2)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(1)	1	–	–	–
Vers la phase 3	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(5)	11	9	–	15
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(3)	(1)	(2)	–	(6)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	1	9	6	–	16
Radiations	–	–	(8)	–	(8)
Dispositions	–	–	(13)	–	(13)
Recouvrements	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	3	–	3
Solde au 30 avril 2018	57	86	122	–	265
Comprend :					
Montants utilisés	43	81	121	–	245
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	14	5	1	–	20
Total des provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2018 ⁽⁷⁾	199	343	205	(34)	713
Comprend:					
Montants utilisés	173	323	204	(34)	666
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	26	20	1	–	47

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues comptabilisé initialement à l'égard des nouveaux prêts DAC durant le trimestre terminé le 30 avril 2018 est de 78 M\$. Le montant actualisé a été déduit du prix d'acquisition initial.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

	Semestre terminé le 30 avril 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total
Hypothécaires résidentiels					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	22	10	17	(31)	18
Créations ou acquisitions	6	–	–	–	6
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	4	(4)	–	–	–
Vers la phase 2	–	2	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(4)	8	7	(3)	8
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	(1)	(2)	–	(4)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	5	3	5	(3)	10
Radiations	–	–	(5)	–	(5)
Dispositions	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	2	–	2
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(1)	–	(2)
Solde au 30 avril 2018	26	13	18	(34)	23
Comprend :					
Montants utilisés	26	13	18	(34)	23
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–
Aux particuliers					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	91	107	59	7	264
Créations ou acquisitions	23	–	–	–	23
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	32	(31)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(14)	17	(3)	–	–
Vers la phase 3	(4)	(58)	62	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(45)	99	32	(2)	84
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(8)	(6)	(1)	–	(15)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(16)	21	89	(2)	92
Radiations	–	–	(90)	–	(90)
Dispositions	–	–	–	(5)	(5)
Recouvrements	–	–	8	–	8
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 30 avril 2018	75	128	65	–	268
Comprend :					
Montants utilisés	74	127	65	–	266
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	1	1	–	–	2

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues comptabilisé initialement à l'égard des nouveaux prêts DAC durant le semestre terminé le 30 avril 2018 est de 103 M\$. Le montant actualisé a été déduit du prix d'acquisition initial.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

	Semestre terminé le 30 avril 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total
Créances sur cartes de crédit					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	41	112	–	–	153
Créations ou acquisitions	4	–	–	–	4
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	46	(46)	–	–	–
Vers la phase 2	(8)	8	–	–	–
Vers la phase 3	–	(26)	26	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(42)	80	17	–	55
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	–	(12)	–	–	(12)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	–	4	43	–	47
Radiations	–	–	(50)	–	(50)
Dispositions	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	7	–	7
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–
Solde au 30 avril 2018	41	116	–	–	157
Comprend :					
Montants utilisés	30	102	–	–	132
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	11	14	–	–	25
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	53	74	165	–	292
Créations ou acquisitions	18	–	–	–	18
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	14	(9)	(5)	–	–
Vers la phase 2	(2)	3	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(19)	20	25	–	26
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(7)	(2)	(5)	–	(14)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	4	12	14	–	30
Radiations	–	–	(45)	–	(45)
Dispositions	–	–	(13)	–	(13)
Recouvrements	–	–	2	–	2
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 30 avril 2018	57	86	122	–	265
Comprend :					
Montants utilisés	43	81	121	–	245
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	14	5	1	–	20
Total des provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2018 ⁽⁷⁾	199	343	205	(34)	713
Comprend:					
Montants utilisés	173	323	204	(34)	666
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	26	20	1	–	47

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues comptabilisé initialement à l'égard des nouveaux prêts DAC durant le semestre terminé le 30 avril 2018 est de 103 M\$. Le montant actualisé a été déduit du prix d'acquisition initial.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Semestre terminé le 30 avril 2017

	Solde au début	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts dépréciés						
Hypothécaires résidentiels						
Provisions individuelles	13	6	(6)	1	–	14
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Provisions sur prêts DAC	(11)	–	–	(24)	–	(35)
Aux particuliers						
Provisions individuelles	20	32	(34)	2	–	20
Provisions collectives	19	14	(19)	4	–	18
Provisions sur prêts DAC	(1)	–	–	9	–	8
Créances sur cartes de crédit						
Provisions individuelles	–	42	(42)	–	–	–
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Provisions individuelles	156	21	(41)	1	17	154
Provisions collectives	3	1	(1)	–	–	3
Provisions individuelles	189	101	(123)	4	17	188
Provisions collectives	22	15	(20)	4	–	21
Provisions sur prêts DAC	(12)	–	–	(15)	–	(27)
	199	116	(143)	(7)	17	182
Provision sectorielle sur prêts non dépréciés						
– Pétrole et gaz ⁽³⁾	204	(40)	–	–	(17)	147
Provision collective sur prêts non dépréciés ⁽⁴⁾	366	40	–	–	–	406
	570	–	–	–	(17)	553
	769	116	(143)	(7)	–	735

(1) Incluent les variations de change ainsi que les variations des provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC qui étaient comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts*.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz devenait déprécié, la provision sectorielle relative à ce prêt était transférée aux provisions individuelles sur prêts dépréciés.

(3) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	52 597	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	19 019	19 080
	71 616	61 094
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	39 046	33 330
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	52 597	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	18 999	19 169
	71 596	61 183
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	39 031	33 356

- (1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.
- (2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 1 192 M\$ au 30 avril 2018 (1 621 M\$ au 31 octobre 2017) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 8 411 M\$ au 30 avril 2018 (10 156 M\$ au 31 octobre 2017).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	19 820	20 012
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	19 892	13 544
Valeurs mobilières prêtées	31 904	27 538
	71 616	61 094

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS

	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	737	690
Intérêts et dividendes à recevoir	549	489
Créances de clients, de négociants et de courtiers	744	505
Actif au titre des prestations définies	56	56
Actifs d'impôt différé	340	374
Actifs d'impôt exigible	114	31
Actifs au titre des cessions en réassurance	32	31
	2 572	2 176

NOTE 11 – DÉPÔTS

	Au 30 avril 2018			Au 31 octobre 2017
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	29 166	26 377	55 543	53 719
Entreprises et administrations publiques	47 753	55 169	102 922	97 571
Institutions de dépôts	2 504	3 805	6 309	5 381
	79 423	85 351	164 774	156 671

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 7,5 G\$ au 30 avril 2018 (7,0 G\$ au 31 octobre 2017). Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, un montant de 750 M\$ US d'obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées est venu à échéance, et la Banque a émis des obligations sécurisées pour un montant de 750 millions d'euros (70 millions de livres sterling émis au cours du semestre terminé le 30 avril 2017). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS

	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Créditeurs et charges à payer	1 476	1 797
Dettes de filiales envers des tiers	1 094	1 075
Intérêts et dividendes à payer	863	883
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	570	647
Passif au titre des prestations définies	243	252
Provisions pour pertes de crédit — engagements hors bilan ⁽¹⁾	52	—
Passifs d'impôt différé	26	35
Passifs d'impôt exigible	37	93
Passifs d'assurance	52	60
Autres éléments ^{(2) (3)}	783	916
	5 196	5 758

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan sont maintenant présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (2) Au 30 avril 2018, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 28 M\$ (46 M\$ au 31 octobre 2017). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 15 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.
- (3) Au 30 avril 2018, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 9 M\$ (12 M\$ au 31 octobre 2017).

NOTE 13 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 1^{er} février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1^{er} février 2028. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 3,183 % par année jusqu'au 1^{er} février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), racheter ces billets à compter du 1^{er} février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

NOTE 14 – CAPITAL-ACTIONS

Émission d'actions privilégiées

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2023 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en un nombre égal d'actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,58 %) et à dividende non cumulatif, série 41, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2023 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 40, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2875 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2023. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,58 %. Comme les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 5 juin 2017, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 4 juin 2018. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, la Banque a complété le rachat de 3 000 000 actions ordinaires au prix de 184 M\$, ce qui a réduit de 25 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 159 M\$ les *Résultats non distribués*.

Actions en circulation

	Au 30 avril 2018		Au 31 octobre 2017	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 28	–	–	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	–	–
	86 000 000	2 150	82 000 000	2 050
Actions ordinaires au début de l'exercice	339 591 965	2 768	338 053 054	2 645
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	2 217 213	92	4 239 095	179
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(3 000 000)	(25)	(2 000 000)	(16)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	540 284	33	(591 843)	(37)
Autres	(1 206)	–	(108 341)	(3)
Actions ordinaires à la fin de la période	339 348 256	2 868	339 591 965	2 768

(1) Au 30 avril 2018, 13 696 actions sont détenues à des fins de négociation représentant un montant de 2 M\$ (553 980 actions détenues à des fins de négociation représentant un montant de 35 M\$ au 31 octobre 2017).

Dividendes déclarés

		Semestre terminé le 30 avril	
		2018	2017
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$ par action
Actions privilégiées de premier rang			
Série 28	–	–	4 0,4750
Série 30	7	0,5125	7 0,5125
Série 32	6	0,4875	6 0,4875
Série 34	11	0,7000	11 0,7000
Série 36	11	0,6750	11 0,6750
Série 38	9	0,5563	– –
Série 40	4	0,3560	– –
	48		39
Actions ordinaires	409	1,2000	382 1,1200
	457		421

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. En décembre 2016, une libération de 799 563 de ces actions a été faite aux actionnaires, et 108 341 actions ont été annulées suite, notamment, au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions. Au cours du deuxième trimestre de 2018, une libération de 3 778 de ces actions a été faite aux actionnaires et 1 206 actions ont été annulées. Au 30 avril 2018, le nombre des actions ordinaires entières est de 23 897 (28 881 au 31 octobre 2017). La Banque prévoit le règlement des actions entières restantes d'ici la fin de l'année 2018.

NOTE 15 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». Par conséquent, la Banque doit maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ». Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure de 1 %. Le BSIF exige également que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2018, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

	Au 30 avril 2018	Au 31 octobre 2017
Fonds propres		
CET1	8 236	7 856
catégorie 1 ⁽²⁾	11 137	10 457
total ⁽²⁾	12 063	10 661
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	72 834	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	72 865	70 327
pour le total des fonds propres	72 895	70 451
Exposition totale	278 826	262 539
Ratios des fonds propres		
CET1	11,3 %	11,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	15,3 %	14,9 %
total ⁽²⁾	16,6 %	15,1 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

NOTE 16 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 30 avril 2018 et 2017, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2018, la Banque a octroyé 1 836 348 options d'achat d'actions (1 804 016 options d'achat d'actions au cours du semestre terminé le 30 avril 2017) d'une juste valeur moyenne de 7,42 \$ par option (5,75 \$ en 2017).

Au 30 avril 2018, il y avait 14 101 501 options d'achat d'actions en circulation (14 575 894 options d'achat d'actions au 31 octobre 2017).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Semestre terminé le 30 avril	
	2018	2017
Taux d'intérêt hors risque	2,11 %	1,59 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	18,87 %	20,53 %
Dividendes prévus	3,80 %	4,41 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018	2017	2018	2017
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	3	3	6	6

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	29	29	1	1
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	1	1	2	2
Frais d'administration	1	1		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	31	31	3	3
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	(66)	282	(3)	13
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	73	(186)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	7	96	(3)	13
	38	127	–	16

	Semestre terminé le 30 avril			
	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	57	57	2	2
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	2	3	4	4
Frais d'administration	2	2		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	61	62	6	6
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	(66)	35	(3)	1
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	24	(89)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(42)	(54)	(3)	1
	19	8	3	7

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

NOTE 18 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2018	2017	2018	2017
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	522	462	1 049	940
Dividendes sur actions privilégiées	26	20	48	39
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	496	442	1 001	901
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	339 885	341 107	340 426	340 278
Résultat de base par action <i>(en dollars)</i>	1,46	1,30	2,94	2,65
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	496	442	1 001	901
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	339 885	341 107	340 426	340 278
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>				
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	4 015	4 309	4 191	4 014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué <i>(en milliers)</i>	343 900	345 416	344 617	344 292
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	1,44	1,28	2,90	2,62

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2018, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 836 348 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'avait été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 430 525 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$ (1 383 072 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 54,69 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2017).

NOTE 19 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy Ltd., les activités de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 30 avril ⁽¹⁾											
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018 2017
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	532	496	125	102	146	194	150	101	(68)	(78)	885 815
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	245	236	306	291	291	206	24	21	3	28	869 782
Revenu total	777	732	431	393	437	400	174	122	(65)	(50)	1 754 1 597
Frais autres que d'intérêts	429	417	269	261	176	166	62	55	56	42	992 941
Contribution	348	315	162	132	261	234	112	67	(121)	(92)	762 656
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	58	6	–	–	2	–	31	10	–	40	91 56
Résultat avant charge (économie) d'impôts	290	309	162	132	259	234	81	57	(121)	(132)	671 600
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	77	83	43	35	69	63	18	17	(83)	(82)	124 116
Résultat net	213	226	119	97	190	171	63	40	(38)	(50)	547 484
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	11	8	14	14	25 22
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	213	226	119	97	190	171	52	32	(52)	(64)	522 462
Actif moyen	99 807	95 956	12 312	11 382	100 674	98 161	9 104	6 799	42 510	38 735	264 407 251 033

Semestre terminé le 30 avril ⁽¹⁾											
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018 2017
Revenu net d'intérêts ⁽⁴⁾	1 076	1 006	249	206	245	423	297	198	(148)	(165)	1 719 1 668
Revenus autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	500	481	623	584	646	393	38	42	34	62	1 841 1 562
Revenu total	1 576	1 487	872	790	891	816	335	240	(114)	(103)	3 560 3 230
Frais autres que d'intérêts	857	836	546	522	352	338	122	111	139	103	2 016 1 910
Contribution	719	651	326	268	539	478	213	129	(253)	(206)	1 544 1 320
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	115	58	1	1	2	–	60	17	–	40	178 116
Résultat avant charge (économie) d'impôts	604	593	325	267	537	478	153	112	(253)	(246)	1 366 1 204
Charge (économie) d'impôts ⁽⁴⁾	161	159	86	71	143	128	40	34	(161)	(169)	269 223
Résultat net	443	434	239	196	394	350	113	78	(92)	(77)	1 097 981
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	20	14	28	27	48 41
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	443	434	239	196	394	350	93	64	(120)	(104)	1 049 940
Actif moyen	98 956	95 493	12 204	11 340	101 254	97 459	8 938	6 726	41 923	37 487	263 275 248 505

- (1) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment dans le secteur FSEU&I où un montant de 53 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour le trimestre terminé le 30 avril 2017 (108 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2017).
- (2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 36 M\$ (46 M\$ en 2017), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 28 M\$ (7 M\$ en 2017) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2017, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises et les dotations aux pertes sur créances de la rubrique *Autres* d'un montant de 40 M\$ constituaient une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.
- (4) Pour le semestre terminé le 30 avril 2018, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 74 M\$ (114 M\$ en 2017), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 49 M\$ (11 M\$ en 2017) et un montant équivalent est constaté à la *charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

NOTE 20 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

Le 22 mai 2018, la Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe établie par la Banque, a annoncé son intention de racheter la totalité des 400 000 parts de la Fiducie – série 1 (les NBC CapS II – série 1) en circulation, le 30 juin 2018, au prix de 1 000 \$ par part. Le rachat a été approuvé par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 18^e étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Adresse électronique : ap@bnc.ca

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2018

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	28 février
Deuxième trimestre	30 mai
Troisième trimestre	29 août
Quatrième trimestre	5 décembre

Divulgaration des résultats du deuxième trimestre de 2018

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à 13 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 416 406-0743. Le code d'accès est le 8726648#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 28 juin 2018 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4648574#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).